

Original anglais

OBSERVATOIRE
DES
POLITIQUES CULTURELLES
EN
AFRIQUE
(OPCA)

Document de projet

Octobre 2001

Table des matières

	<i>Page</i>
I. INFORMATION D'ORDRE GENERAL	
II. L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES EN AFRIQUE : DESCRIPTION DU PROJET	8
<i>INTRODUCTION</i>	<i>8</i>
<i>1. CONTEXTE</i>	<i>8</i>
<i>2. CADRE GENERAL ET JUSTIFICATION</i>	<i>10</i>
<i>3. ANTECEDENTS (1998 - 2001)</i>	<i>13</i>
<i>4. DOMAINE DE COMPETENCE</i>	<i>17</i>
<i>5. OBJECTIFS DE L'OBSERVATOIRE</i>	<i>18</i>
<i>6. RESULTATS ATTENDUS</i>	<i>19</i>
<i>7. PORTEE GEOGRAPHIQUE ET LINGUISTIQUE</i>	<i>20</i>
<i>8. BENEFICIAIRES, GROUPES CIBLES ET CLIENTS</i>	<i>20</i>
<i>9. FONCTIONS ET ACTIVITES</i>	<i>21</i>
<i>10. PRODUITS ET SERVICES</i>	<i>23</i>
<i>11. STATUT ET ORGANISATION DE L'OBSERVATOIRE</i>	<i>35</i>
<i>12. LIEU D'IMPLANTATION</i>	<i>37</i>
<i>13. BUREAUX ET INSTALLATIONS REQUIS</i>	<i>38</i>
<i>14. STRATEGIE DE FINANCEMENT</i>	<i>38</i>
<i>15. BAILLEURS DE FONDS ET PARTENAIRES POTENTIELS</i>	<i>39</i>
III. PROPOSITIONS DE PROGRAMME ET DE BUDGET	42
<i>A. STRATEGIE A MOYEN TERME (2002 – 2007)</i>	<i>42</i>
<i>B. PROPOSITION PRELIMINAIRE DE PROGRAMME POUR 2002 – 2003</i>	
<i>C. BUDGET PRELIMINAIRE POUR 2002 – 2003</i>	
ANNEXE :	52
<i>I. LISTE DES CONFERENCES LES PLUS IMPORTANTES ET DES DOCUMENTS DE REFERENCE CONCERNANT LES POLITIQUES CULTURELLES EN AFRIQUE.</i>	<i>53</i>
<i>II. COMPOSITION DU GROUPE SPECIAL</i>	

DOCUMENT DE PROJET

I. INFORMATION D'ORDRE GÉNÉRAL

DESIGNATION DU PROJET : *OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES EN AFRIQUE (OPCA).*

DUREE : *2 ANS.*

PORTEE : *REGIONALE, PANAFRICAINE.*

LIEU D'IMPLANTATION : *à négocier.*

AGENCE DE LANCEMENT : *UNESCO.*

AGENCE D'EXECUTION *UNESCO.*

AUTRES AGENCES IMPLIQUEES : *ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE,
FONDATION FORD.*

INSTITUTIONS NATIONALES ET REGIONALES

HOMOLOGUES.

En plus des agences de parrainage, les ministères et autres institutions nationales et régionales, les organismes et réseaux internationaux, entreprises culturelles et organismes artistiques et civils dans les divers pays africains peuvent eux aussi nouer un partenariat avec l'Observatoire en entreprenant des initiatives conjointes et en mettant en commun leurs ressources humaines et financières. Une bonne partie du programme de l'Observatoire sera mise en œuvre dans le cadre d'accords de coopération avec des institutions partenaires, qui apporteront leur soutien à l'Observatoire grâce à leurs compétences, ressources humaines et infrastructures dans l'exécution de projets conjoints.

N.B. Un certain nombre d'institutions et de réseaux ont déjà manifesté leur intérêt à nouer un partenariat avec l'Observatoire. L'on peut mentionner le cas de CULTURELINK qui abrite et continue à développer le site Internet de l'OPCA.

PARTICIPATION DES ETATS : *à négocier.*

CONTRIBUTION REQUISE : *702.182 \$EU (Ceci est le montant requis pour la mise en place de l'Observatoire et le*

lancement de ses activités telles qu'envisagées dans le programme d'activités pour la période biennale 2002-2003. Voir Chapitre III. C.)

OBJECTIFS DU PROJET :

Les objectifs du projet tel qu'il se présente actuellement sont les suivants :

- Créer les conditions propices (ressources humaines et financières et infrastructure technique) pour la mise en place et le développement institutionnel de l'Observatoire en tant que centre régional clé de ressources dans le domaine des politiques culturelles en Afrique ;
- Permettre à l'Observatoire d'accroître ses ressources permanentes d'information et ses services (inventaire des sources d'information existantes, site Internet, listserv, bulletin périodique, revue de presse, bases de données) ;
- Prêter soutien à la mise en œuvre du programme d'activités biennal de l'Observatoire (projets de recherche, réunions et publications ; voir chapitre III. B.) ;
- Prêter assistance à l'Observatoire dans la mise sur pied d'un réseau et d'un partenariat régional avec les institutions spécialisées et les experts, et nouer des liens de coopération avec les bailleurs de fonds et les clients potentiels dans l'optique de garantir le développement à long terme et durable de ses activités ;
- Fournir le soutien et le savoir-faire nécessaires pour l'évaluation de la phase initiale dans la perspective de formuler des recommandations pour l'orientation et le développement futurs des activités de l'Observatoire.

ENGAGEMENT AU NIVEAU DE L'ETAT/NATIONAL ET

INTERNATIONAL :

Tout au long des concertations préparatoires concernant le lancement de l'Observatoire (Kinshasa, août 2000, Pretoria janvier 2001 et Cape Town, mai 2001), les agences de parrainage (OUA, UNESCO, Fondation Ford) et les représentants de plusieurs agences et réseaux de coopération, ont exprimé leur intérêt à être associés au développement de ses activités.

BENEFICIAIRES ET PARTENAIRES :

La création d'un centre de ressources clé chargé de recueillir, de traiter et d'analyser des données, ainsi que de diffuser des informations à jour et cohérentes sur les réalités et les tendances de la vie culturelle et des politiques culturelles en Afrique, bénéficiera à toute une gamme de parties intéressées actives dans ce domaine telles que :

- Les pouvoirs publics (au niveau national, régional et local).
- Les décideurs et législateurs, planificateurs, administrateurs culturels, gestionnaires et praticiens.
- Les organismes africains régionaux et sous régionaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux, disposant d'un mandat dans le domaine des arts et de la culture.
- Organisations d'intégration économique régionale et de développement international qui se préoccupent des interactions entre la culture et le développement.

- Institutions culturelles nationales.
- Centres universitaires de recherche.
- Universités et institutions qui proposent une formation aux agents culturels.
- Réseaux actifs dans le domaine du développement culturel.
- Organismes artistiques professionnels et amateurs et associations culturelles.
- Secteur tertiaire, organismes communautaires et de la société civile.
- Entrepreneurs du secteur privé et coopératives assurant la promotion des industries culturelles, de l'artisanat et du tourisme, qui organisent des manifestations et des programmes culturels et qui développent la commercialisation et la distribution de produits et services culturels.

RESULTATS :

Le plan de travail proposé pour la période biennale de 2002 à 2003 (voir chapitre III.B. du présent document), prévoit que le projet produira les résultats principaux suivants :

- Mise en place et consolidation de l'Observatoire ;
- Recrutement du personnel opérationnel ;
- Constitution du Comité Directeur et organisation de ses deux réunions annuelles ;
- Achat du matériel ;
- Lancement des services d'information de l'Observatoire (inventaire des sources d'information existantes, site Internet, listserv, bulletin périodique, revue de presse, bases de données) ;
- Lancement et exécution de 4 projets de recherche et organisation des réunions de coordination qui en découlent ;
- Publication de 8 numéros du bulletin périodique de l'Observatoire, de 6 rapports et études et d'un répertoire des sources d'information existantes (version imprimée et électronique) ;
- Création d'un réseau régional de coopération et de partenariat avec les institutions et les experts concernés.

INDICATEURS DE REUSSITE :

- Fournir des résultats attendus mentionnés ci-dessus ;
- Prise de conscience accrue de la dimension culturelle du développement et intégration progressive d'une approche culturelle dans les processus de planification, les stratégies et les programmes de développement ;
- Reconnaissance de l'Observatoire en tant que structure régionale spécialisée ;
- Diversification de ses partenaires de coopération et de financement ;
- Nombre de points focaux régionaux et d'institutions participant à ses réseaux.

SUPERVISION ET ÉVALUATION :

Le projet sera supervisé et évalué par le Comité Directeur et les agences de financement conformément au règlement et procédures en vigueur en se fondant sur les rapports sur l'état d'avancement qui seront rédigés par le Directeur Exécutif de l'Observatoire deux fois par an en collaboration avec l'UNESCO. Au cours du deuxième semestre de 2002 un rapport d'évaluation sera préparé par un consultant externe qui fera ressortir les accomplissements et les insuffisances dans la mise en œuvre du projet dans le but de formuler des recommandations sur l'orientation et le développement à venir des activités de l'Observatoire.

II. L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES EN AFRIQUE - DESCRIPTION DU PROJET :

INTRODUCTION

La création de l'Observatoire (OPCA) a été proposée au mois de mai 2001, à l'issue d'une série de concertations régionales et de réunions d'experts (Kinshasa, août 2000, Pretoria, janvier 2001, Cape Town, mai 2001), organisées conjointement par l'Organisation de l'Unité Africaine, la Fondation Ford et l'UNESCO, dans le cadre du suivi de la Conférence Intergouvernementale sur les Politiques Culturelles pour le Développement (Stockholm, 1998), qui proposait "d'encourager la mise en place de réseaux de recherche et d'information sur les politiques culturelles pour le développement, y compris l'étude de la création d'un observatoire des politiques culturelles."

L'Observatoire sera mis sur pied en 2002 avec l'assistance des sponsors mentionnés ci-dessus, dans le but de suivre les tendances culturelles et les politiques culturelles nationales dans la région et d'optimiser leur intégration aux stratégies de développement humain par le biais du plaidoyer, de l'information, du renforcement des capacités, de la création de réseaux, de la coordination et de la coopération au niveau régional et international.

L'Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique (OPCA) devrait revêtir la forme d'un centre de ressources axé sur les services, un organe régional de coordination et de surveillance au nom d'un réseau d'experts et d'institutions de décisions et de législation, d'administration et de gestion culturelle et de recherche, de formation et d'information.

I. CONTEXTE

Le bilan contradictoire des 40 dernières années souligne l'insuffisance d'un modèle de développement principalement fondé sur les critères de la rentabilité économique à court terme et de la rationalité technique. Tandis que ce modèle de développement s'est traduit par un progrès indiscutable et sans précédent pour certains, il a aussi perpétué et même aggravé les inégalités, qui condamnent des centaines de millions d'êtres humains à vivre dans la pauvreté, le chômage, l'insécurité et l'exclusion. Afin d'illustrer l'écart croissant entre les riches et les pauvres, le *Rapport sur le Développement Humain* publié en 1999 par le PNUD, fait remarquer que la fortune personnelle des individus les plus riches de la planète dépasse la somme des produits nationaux bruts des pays les moins avancés. Les tensions et conflits résultant de cette situation et la dégradation de l'environnement qui accompagne la ruée aux seuls profits économiques représentant une menace réelle pour la paix sociale et internationale et pour l'avenir de l'humanité.

Les processus de mondialisation et les innovations technologiques fondamentales de notre époque ne sont pas moins contradictoires que le modèle de développement dont ils résultent. Tandis qu'ils offrent de nouvelles opportunités de liberté, de partage et de solidarité, ils représentent en même temps un risque accru de domination, d'inégalité et d'exclusion. Sur le plan culturel, ils ouvrent de nouvelles perspectives d'épanouissement des diversités créatrices, de participation et de multiplication des échanges, tout en représentant une menace d'uniformisation des modèles et d'imposition d'une consommation de plus en plus passive de produits distribués à

sens unique à partir d'un nombre de centres de création toujours plus petit.

Une des causes principales de la situation actuelle, plus particulièrement en Afrique, a été le fait que le modèle dominant de développement ignore les réalités, traditions et spécificité de l'environnement socioculturel et des populations locales. De manière générale les cultures, diversités culturelles et les traditions ont été négligées ou considérées comme des obstacles au développement.

C'est pour répondre à cette situation qu'au milieu des années 70, un besoin croissant a commencé à se faire ressentir, de rechercher des voies alternatives pour un développement authentiquement humain et durable, juste et équitable, dans le respect de la diversité des cultures, considérées comme ressources du développement. C'est ainsi que la Conférence Intergouvernementale sur les Politiques Culturelles en Afrique, organisée conjointement par l'Organisation de l'Unité Africaine et l'UNESCO en 1975 à Accra, a souligné l'urgence de la prise en compte de la dimension culturelle du développement. Ce concept a été progressivement approfondi dans le cadre de la Conférence Mondiale sur les Politiques Culturelles (MONDIACULT, 1982), les quatre Conférences des Ministres de la Culture de l'OUA (Port Louis - 1986, Ouagadougou - 1988, Yaoundé - 1990, Cotonou - 1992), pendant la Décennie Mondiale de la Culture et du Développement, célébrée sous les auspices des Nations Unies et de l'UNESCO (1988 - 1997) ainsi que dans d'autres conférences et documents de référence de l'OUA et de l'UNESCO (voir liste à l'annexe N^o I), et particulièrement à l'occasion de la Consultation Panafricaine qui fut organisée à Lomé en 1998 afin de réfléchir à l'élaboration d'une stratégie de promotion de politiques culturelles adaptées à la situation en Afrique.

Les conclusions de la Commission Mondiale sur la Culture et le Développement (1992 - 1995) et de la Conférence Intergouvernementale sur les Politiques Culturelles pour le Développement (Stockholm, 1998) ont également mis en lumière et vivement réaffirmé le besoin d'un développement qui soit enraciné dans la diversité et les forces vitales des cultures et des sociétés que sont le patrimoine, l'identité et la créativité.

Il est sans doute important de rappeler certains des principaux jalons conceptuels de ce processus de réflexion, en vertu desquels l'Observatoire devrait développer ses activités et qui sont les suivants :

- ***Déclaration de la Conférence Intergouvernementale sur les Politiques Culturelles en Afrique (AFRICACULT, Accra, 1975)***

Les représentants des Gouvernements Africains ayant pris part à Conférence ont déclaré qu'étant donné que "l'identité culturelle sert de fondation à l'indépendance et à la construction des nations africaines modernes", il est nécessaire de "reconnaître en conséquence les responsabilités incombant aux Etats Africains eu égard à la définition de politiques culturelles nationales, qui doivent être axées sur les politiques arrêtées dans les secteurs politique, économique et social." Ces derniers ont en outre affirmé leur "détermination à mettre en œuvre ou à intensifier nos politiques culturelles à cette fin, en gardant à l'esprit l'interaction qui existe entre elles et les politiques poursuivies eu égard notamment, à l'éducation, les sciences et technologies, la communication et l'environnement".

- ***La Déclaration de Mexico sur les Politiques Culturelles (MONDIACULT, Mexico, 1982)***

En faisant la synthèse des accomplissements conceptuels de la série de conférences régionales sur les politiques culturelles, la Déclaration a, entre autres, attirer l'attention sur les principes majeurs suivants :

"Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances,;

La culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent;

La culture constitue une dimension fondamentale du processus de développement et contribue à renforcer l'indépendance, la souveraineté et l'identité des nations. La croissance a souvent été conçue en termes quantitatifs, sans que soit prise en compte sa nécessaire dimension qualitative, c'est-à-dire la satisfaction des aspirations spirituelles et culturelles de l'être humain. Le développement authentique a pour but le bien-être et la satisfaction constante de tous et de chacun;

Toute politique culturelle doit retrouver le sens profond et humain du développement. Des modèles nouveaux s'imposent. Et c'est dans le domaine de la culture et de l'éducation qu'il nous faudra les trouver.

Un développement équilibré ne peut être assuré que par l'intégration des données culturelles dans les stratégies qui visent à le réaliser ; par conséquent, ces stratégies devraient toujours prendre en compte le contexte historique, social et culturel de chaque société."

- ***Plan d'Action de la Conférence Intergouvernementale sur les Politiques Culturelles pour le Développement, Stockholm, 1998***

Réaffirmant les définitions fondamentales et les concepts énoncés par la Conférence MONDIACULT et compte tenu des accomplissements de la Décennie Mondiale du Développement Culturel (1988-1997) et des conclusions de la Commission Mondiale sur la Culture et le Développement publiées dans le rapport intitulé "Notre Diversité Créative" (UNESCO, Paris, 1995), la Conférence a adopté un Plan d'action qui stipule que "la politique culturelle, l'un des éléments principaux d'une politique de développement endogène et durable, devrait être mise en œuvre en coordination avec la politique concernant d'autres domaines à caractère social et se fonder sur une démarche intégrée. Toute politique de développement doit elle-même être sensible à la culture", par conséquent la Conférence a recommandé aux Etats membres de "concevoir et de mettre en place des politiques culturelles ou de réviser les politiques existantes, de telle sorte que ces dernières deviendront un des éléments clés du développement endogène et durable."

2. *CADRE GENERAL ET JUSTIFICATION*

Dans ce contexte, la création de l'Observatoire correspond à un besoin urgent. En fait, ces réflexions et recommandations sont particulièrement pertinentes en Afrique et leur mise à exécution constitue un objectif prioritaire pour affronter les enjeux des processus du développement et de la mondialisation. Après l'impact aliénant du passé colonial du continent, les cultures africaines semblent aujourd'hui menacées par les effets des processus rapides de transformation socio-économique et par l'invasion de modèles et de produits culturels de masse en provenance de l'étranger.

Ces changements profonds viennent bouleverser la vie culturelle au sein des sociétés africaines en développement, plus particulièrement dans les grandes villes. Les modes de vie, les valeurs ancestrales, les formes endogènes de solidarité et d'expression, les connaissances et le savoir-faire traditionnels sont marginalisés ou sont perdus. De graves menaces pèsent aussi sur la riche diversité de cultures locales, traditions orales et langues ainsi que sur le patrimoine africain, culturel et naturel.

La jeunesse se tourne de plus en plus vers l'extérieure et se désintéresse des cultures traditionnelles. Des millions d'habitants des zones rurales migrent vers les zones industrielles et urbaines à la recherche d'un emploi, tandis que parallèlement des masses énormes d'individus sont déplacées et viennent grossir les rangs des réfugiés, en raison de conflits ethniques et de guerres civiles.

Pour que les cultures africaines puissent faire face à ces enjeux et jouer un rôle dynamique dans le cadre du développement régional, la vie culturelle et la créativité doivent être préservées et développées à travers des politiques culturelles cohérentes et efficaces harmonisées aux stratégies nationales et régionales de développement.

Cependant, l'Afrique est actuellement à la traîne des autres régions et ses politiques culturelles moins développées ne peuvent pas lui permettre de relever avec succès ce défi. Dans bon nombre de pays africains, aucune politique culturelle n'a été formulée. Dans d'autres cas, les politiques culturelles officielles ne sont ni adaptées aux besoins des populations ni aux situations. En fait, pour l'immense majorité de la population, en particulier dans les zones rurales, la culture demeure essentiellement une partie intégrante du mode de vie traditionnel de communautés pour qui les activités, biens et services culturels proposés par les institutions culturelles officielles et par le secteur commercial n'ont aucune pertinence.

Dans la plupart des cas, l'exécution des politiques culturelles adoptées est entravée par des problèmes politiques et économiques complexes. La faiblesse des institutions, les contraintes financières persistantes et le manque de personnel et d'infrastructures spécialisés, limitent cruellement l'efficacité des politiques publiques. La mise en place de mécanismes alternatifs de financement est paralysé par la situation précaire du secteur privé et l'absence de tradition de mécénat. Au vu des besoins matériels pressants, les gouvernements et organismes internationaux d'aide au développement sont réticents à faire de la culture une priorité dans le cadre des stratégies de développement nationales et des programmes de coopération internationale.

Entravées par l'absence de capitaux et d'investissements, la faiblesse des capacités d'acquisition, le piratage difficilement contrôlé, le partage des marchés et les politiques fiscales et douanières défavorables, les industries culturelles africaines et les médias ne peuvent fournir un soutien

efficace à la création et à la distribution de biens et services culturels et artistiques. Par conséquent, le secteur culturel africain et la créativité ne participent ni au développement économique du continent, ni aux échanges culturels internationaux au niveau optimal de leurs potentialités.

Et pour exacerber ces problèmes, il convient de reconnaître que bon nombre de décisions sur les politiques qui affectent le développement culturel sont de plus en plus souvent prises en dehors du cercle des affaires culturelles, dans des secteurs tels que la politique sociale, l'éducation, les sciences et technologies, la communication ou le développement urbain. Parallèlement à ces phénomènes, l'influence des politiques culturelles nationales s'affaiblit à un rythme accéléré, en comparaison aux puissances économiques qui contrôlent l'évolution du marché culturel mondial et à la production des industries culturelles transnationales.

En raison de cette tendance, les possibilités et les limites des politiques culturelles nationales sont de plus en plus remises en question partout dans le monde, même dans les pays les plus industrialisés, et le besoin se fait ressentir de repenser le rôle des politiques publiques.

Il est cependant évident que "quel que soit le forum de débat, la formulation de politiques appropriées et efficaces dépend de la qualité de l'infrastructure d'information à la disposition des participants d'un tel forum. Une telle structure d'information ne se développe pas toute seule. Elle doit être conçue, mise au point et gérée en tant qu'élément critique de la mise en place de politiques. Ceci n'est pas moins vrai en matière de politique culturelle que dans les autres domaines de politiques."¹

Dans la plupart des pays, en particulier en Afrique, cette infrastructure est soit absente soit insuffisamment développée. Le gros de la recherche disponible n'est pas du type à trouver aisément un public, au-delà du monde universitaire. Les méthodes et outils de recueil de données et d'analyse des processus culturels sont beaucoup moins développés que dans d'autres domaines. Ainsi les politiques culturelles sont souvent fondées sur des connaissances insuffisantes des problèmes complexes auxquels elles sont censées répondre.

La reconnaissance croissante de ces lacunes a conduit à l'émergence d'observatoires des politiques culturelles, un nouveau type d'institutions, qui de leur propre aveu sont orientées sur l'élaboration des politiques, la surveillance, l'évaluation et les prévisions. Ces institutions opèrent aujourd'hui au niveau international, national, régional et local. Ces observatoires peuvent couvrir le domaine des politiques culturelles dans son intégralité ou bien se limiter à des domaines clés bien précis comme celui du financement. Leur nombre ne cesse d'augmenter dans les pays industrialisés et dans une certaine mesure dans les diverses régions du Sud, à l'exception de l'Afrique, où l'absence de telles institutions de soutien risque de perpétuer le sous-développement chronique des politiques culturelles.

Par conséquent, le lancement de l'Observatoire peut être considéré comme un besoin prioritaire non seulement pour la préservation et le développement de la vie culturelle en Afrique, mais aussi pour optimiser la pertinence des actions de développement en général.

Etant donné que dans bon nombre de pays africains l'on ne dispose ni politiques culturelles cohérentes ni de mécanismes efficaces de recueil des données sur les questions s'y rapportant, l'on pourrait faire objection à cette proposition en faisant valoir que pendant un certain temps, la nouvelle structure ne sera pas en mesure de s'acquitter de la tâche qui incombe à un observatoire -

¹ J. Mark Schuster Research proposal for the Culture Program of the Pew Charitable Trusts

c.à d. l'observation, l'analyse et la surveillance à long terme des tendances dans ce domaine. L'on ne peut pas se permettre d'attendre que toutes les conditions favorables à son fonctionnement soient réunies avant de lancer ce projet. Au contraire, l'Observatoire doit être créé le plus rapidement possible afin d'améliorer cette situation et pour combler progressivement les lacunes d'informations et de connaissances qui entravent le développement des politiques culturelles dans la région.

Une autre objection qui pourrait être soulevée porte sur l'existence de plusieurs réseaux culturels qui pourraient être utilisés pour remplir la fonction d'observatoire. Le fait est qu'aucun d'entre eux n'a le profil ou le statut requis et que la plupart du temps ils sont aux prises avec des contraintes institutionnelles et financières qui les empêchent de jouer un rôle dynamique dans ce domaine. Cette observation devrait néanmoins être prise en compte, en ce sens que l'Observatoire ne devrait ni faire double emploi par rapport aux institutions et aux réseaux existants, ni travailler dans l'isolement. En se ralliant aux initiatives et aux actions menées dans les divers secteurs des arts, de la culture et des politiques culturelles au niveau régional, il devra créer une synergie et fédérer ses structures et programmes liés à l'information et à la recherche en matière de politiques culturelles.

En fait, la coopération et les échanges d'informations au niveau régional sont essentiels en vue d'établir des politiques culturelles nationales efficaces en Afrique et pour leur permettre de relever les enjeux auxquels les cultures africaines sont confrontées. Il sera nécessaire de partager la tâche afin d'élaborer les instruments et indicateurs nécessaires pour l'analyse et la surveillance non seulement de l'évolution de processus culturels complexes mais aussi de la pertinence des politiques culturelles conçues en réponse à ces processus. Il s'avère nécessaire de recueillir des données et de se livrer à des analyses comparatives dans le contexte actuel des processus de mondialisation sur les fronts socio-économique et technologique.

3. ANTECEDENTS (1998 - 2001)

Comme l'indique l'introduction, le projet a été élaboré tout au long d'une série de concertations régionales et de réunions d'experts organisées conjointement par l'Organisation de l'Unité Africaine, la Fondation Ford et l'UNESCO, dans le cadre de la préparation et du suivi de la Conférence Intergouvernementale sur les Politiques Culturelles pour le Développement (Stockholm, 1998). Les étapes majeures de ce processus furent les suivantes :

- **Consultation Panafricaine sur les Politiques Culturelles et le Développement, Lomé, février 1998**

Organisée avec la participation de 6 Ministres et de plus de 40 experts, la réunion de Lomé a permis de débattre des questions ci-après :

- Diversité culturelle, pluralisme culturel, droits culturels, patrimoine et créativité ;
- Les Politiques Culturelles pour le développement avec un accent particulier sur l'évaluation, la recherche, les nouvelles technologies et les industries culturelles ;
- Stratégies régionales et coopération internationale, mobilisation de ressources et contribution de l'Afrique à la Conférence de Stockholm.

Les recommandations de la réunion de Lomé ont mis en exergue l'importance des actions prioritaires suivantes :

- la redéfinition des politiques culturelles en Afrique ;

- le besoin de partenariat entre les Etats et les ONG lors de la mise en œuvre des politiques ;
- promotion du pluralisme culturel et garantie des droits politiques et culturels, plus particulièrement pour les minorités et des groupes cibles bien précis comme les femmes et les enfants ;
- formation d'effectifs afin de permettre aux industries culturelles africaines de participer de manière effective et de bénéficier de la mondialisation ;
- préservation du patrimoine culturel de l'Afrique comme ressource au développement ;
- examen de la Charte de l'OUA pour réexaminer par la suite les politiques culturelles et le Fond pour la Culture de l'OUA.

Enfin, les recommandations invitaient l'UNESCO a servir de catalyseur dans le cadre du processus de suivi qui résulterait de cette concertation.

La réunion a servi d'occasion pour la préparation d'une agora réussie intitulée "Visions de Coopération et de Développement Culturels en Afrique", organisée dans le cadre de la Conférence de Stockholm et à laquelle ont participé des ministres, représentants de gouvernements, praticiens du monde des médias et artistes africains, ainsi que le Mouvement Ubuntu, pour réfléchir à la situation et aux tendances en matière de politiques culturelles en Afrique.

- **Réunion Préparatoire d'Experts pour la Conférence Panafricaine sur la Culture et le Développement, juin 2000**

L'objectif de cette réunion d'experts était les problèmes et les actions prioritaires dans la perspective de :

- l'intégration d'une démarche culturelle au sein des stratégies de développement des instances nationales et des agences d'intégration économique ainsi qu'au niveau des procédures de prise de décision et de planification ;
- la définition de nouveaux rôles de politiques culturelles et de coopération culturelle inter-africaine.

- **Réunion Préparatoire de Concertation en vue de la Conférence d'Experts sur un Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique (Kinshasa, août 2000)**

Cette réunion d'une journée a été organisée pour amorcer la réflexion sur la proposition de création d'un observatoire des politiques culturelles en Afrique en vue de la préparation d'une réunion d'experts prévue à Pretoria. Les débats de cette réunion se sont concentrés sur la validité et la justification du projet.

Les intervenants à cette réunion ont mis l'accent sur le besoin de promouvoir une synergie entre les gouvernements et les organismes non gouvernementaux, pour l'élaboration de politiques culturelles en Afrique. Dans cette perspective, il s'avère nécessaire de créer un observatoire qui devrait servir de point de référence pour la coordination et la surveillance des politiques culturelles et leur mise à jour à la lumière des processus de transformation socio-économiques et culturels. Ce dernier devrait également promouvoir la réflexion et une vision dynamique d'un avenir et d'un progrès pour l'Afrique, qui reflètent le riche patrimoine et la diversité des sociétés.

Les participants à la réunion ont souligné qu'à cet effet l'Observatoire devrait identifier, recueillir, traiter et diffuser des informations sur la vie et les politiques culturelles dans les pays africains, créer des bases de données, recenser et évaluer les activités des réseaux culturels africains. par le biais de la promotion d'activités de recherche et de formation, il devrait concourir à renforcer les capacités nationales nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, programmes et projets de développement culturel plus efficaces. L'Observatoire devrait optimiser l'échange d'expériences, les partenariats et une coopération efficace entre décideurs, chercheurs et praticiens, au niveau national et régional, dans l'intention de faciliter la conception et la mise à exécution de politiques culturelles cohérentes propres à répondre aux enjeux des réalités culturelles africaines et des tendances internationales.

Un des ses principaux objectifs devrait être de superviser les initiatives de développement culturel visant à améliorer les conditions de travail des artistes, promouvoir la créativité et l'innovation et soutenir le développement d'entreprises et d'industries culturelles en Afrique. D'autre part, il devrait épauler la préservation du patrimoine culturel, des traditions et de la mémoire collective face aux effets d'uniformisation de la mondialisation. Enfin, l'Observatoire devrait promouvoir des politiques de nature à optimiser le pluralisme culturel et la démocratie, le dialogue culturel et la prévention des conflits dans le respect des droits de la personne.

En conclusion, il a été estimé que la création de l'Observatoire était nécessaire pour veiller à l'efficacité des efforts déployés pour le développement de politiques culturelles en Afrique et pour la promotion d'une vision panafricaine sur ce sujet. Il doit être mis en place en tant que partenaire régional clé de coopération sur les questions de politiques culturelles au plan international, dans la droite ligne des efforts visant à promouvoir l'entreprise culturelle comme moteur du développement culturel et économique.

- **Atelier Inter-régional sur la Mise en place d'un Réseau International d'Observatoires des Politiques Culturelles (Hanovre, septembre 2000)**

Dans la mesure où le projet d'Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique pourrait s'enrichir de l'aboutissement des réflexions sur le rôle d'entités semblables en existence au niveau international, il paraît digne d'intérêt de rappeler les recommandations de cet atelier, que l'on peut résumer comme suit :

- Concernant les objectifs du réseau :
 - Développer les échanges et la diffusion d'information sur l'élaboration de politiques et devenir une plateforme d'accès à l'information sur les tendances dominantes. De préférence l'information devrait être traitée, classée et cataloguée pour en faciliter l'usage et la recherche. Une autre possibilité serait de se concentrer sur la fourniture de méta-information.
 - Promouvoir l'analyse, l'évaluation et une étude axée sur l'avenir des politiques culturelles en capitalisant sur l'expérience et les accomplissements des centres existants, cellules de réflexion, services et réseaux d'information.
 - Améliorer la base de connaissances pour la conception et l'évaluation de politiques culturelles, en réduisant les disparités de connaissances, en comblant les écarts entre les institutions, les concepts et les démarches, plus particulièrement en ce qui concerne l'interaction entre les chercheurs, les décideurs et les praticiens. L'harmonisation des

statistiques et l'élaboration d'indicateurs seront des éléments clés dans l'amélioration des bases de connaissances.

- Faciliter la mise à jour des politiques culturelles et leur adaptation aux changements géopolitiques, économiques, technologiques, scientifiques et culturels récents.
- Revaloriser le rôle des politiques culturelles dans le cadre du développement et de la coopération ainsi que dans la promotion du dialogue inter-cultures. Promouvoir un plaidoyer en ce sens auprès des décideurs et des Etats membres de l'UNESCO.
- Concernant les procédures de travail et les directives opérationnelles :
 - a. Il faudra disposer de points focaux régionaux afin d'équilibrer les exigences d'une structure décentralisée et d'une coordination efficace d'une part, et une vision réaliste des besoins et des capacités des divers mandants.
 - b. Le réseau devra se doter d'un Comité directeur, qui devrait être constitué en temps voulu et revêtir la forme d'un groupe de bénévoles, qui s'autosupervise. Parallèlement, le Secrétariat de l'UNESCO devrait mettre en marche un processus de suivi.
 - c. Le réseau devrait régulièrement organiser des conférences sur des thèmes bien précis pertinents et d'actualité.
 - d. Des études collectives portant sur l'élaboration de statistiques et d'indicateurs culturels et sur d'autres priorités devraient être menées ;
 - e. Le réseau devrait aussi veiller à la mise en place d'un système simple pour cataloguer of les connaissances spécialisées, les activités de l'observatoire, les réseaux, etc.

- **Réunion d'Experts Régionaux sur l'Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique (Pretoria, janvier 2001)**

L'objectif de cette réunion était de débattre et de suggérer une stratégie pour la mise en place de l'Observatoire. Après des débats de nature générale sur le projet, les participants à ces assises ont entamé une réflexion sur différents aspects de cette stratégie, à savoir : les objectifs et résultats escomptés, activités prévues, structure, ressources, partenariat, stratégie de mise en œuvre et processus de mise sur pied d'un Observatoire régional.

En vertu du compte-rendu final et des recommandations de cette réunion les objectifs de l'Observatoire devraient être les suivants :

1. Recueillir, conserver, analyser, diffuser et mettre à jour l'information sur le développement culturel et la vie culturelle en Afrique, dans le contexte mondial ;
2. Servir en tant que mécanisme d'analyse des politiques, fondé sur les connaissances ;
3. Evaluer les tendances d'élaboration de politiques pour en dégager des signes d'alerte précoce.

Les principaux résultats escomptés sont :

1. La production et la diffusion de connaissances nouvelles sur des questions clés en matière de politiques culturelles ;
2. Sensibilisation des décideurs politiques et économiques à l'importance de la culture et des politiques culturelles pour le développement des sociétés africaines ;

3. Consolidation et élargissement de la collaboration entre les pays africains.

Les principaux domaines d'activité de l'Observatoire ont été définis ainsi :

1. Recherche (y compris la production de statistiques et d'indicateurs) ;
2. Documentation ;
3. Publication d'un bulletin périodique, ouvrages, rapports, etc. ;
4. Développement professionnel d'analystes de politiques et de praticiens dans le domaine de la culture.

Pour ce qui est de la structure et du statut de l'Observatoire, la réunion a recommandé qu'il devrait s'agir d'un organisme indépendant, professionnel, non partisan, panafricain, non gouvernemental doté d'une structure légère. Il devrait être régi par un Conseil d'Administration ou un Comité Directeur International, constitué de spécialistes de haut niveau dans le domaine des politiques culturelles, qui soit représentatif des diverses sous régions du continent. Il incombera à cet organe directeur de définir les grandes orientations du programme de l'Observatoire, d'avaliser son budget et de superviser l'exécution de ces orientations. L'exécution du programme devrait être entreprise et coordonnée par le Secrétariat, lequel devra être doté d'une structure légère et d'un effectif technique réduit sous la direction du Directeur Exécutif de l'Observatoire.

Concernant les ressources et la stratégie de financement, la réunion a recommandé que l'Observatoire s'efforce à être autonome et durable en formant des réseaux et en nouant des partenariats stratégiques avec des organismes appropriés en vue de mobiliser des ressources humaines, financières, techniques et matérielles.

Les participants à cette réunion ont reconnu que les principaux partenaires de l'Observatoire se limitaient pour l'instant aux agences de parrainage du projet, à savoir, l'OUA, la SADC, la Fondation Ford et l'UNESCO, mais que l'Observatoire devrait identifier d'autres organisations, en Afrique et à l'extérieur, avec lesquelles il pourrait nouer des partenariats fructueux.

• Réunion de Lancement de l'Observatoire sur les Politiques Culturelles en Afrique (Cape Town - mai 2001)

Cette troisième réunion avait pour objectif la mise en place d'un mécanisme qui permettrait à l'Observatoire africain de "décoller".

Après avoir examiné les résultats et les recommandations des concertations précédentes, la réunion de Cape Town a engagé un débat général sur les problèmes et contraintes dans l'élaboration de politiques culturelles en Afrique. En outre, un exposé a été présenté sur des exemples d'observatoires des politiques culturelles existants, avec une description des services qu'ils offrent : annuaires, publications, bases de données, ressources d'information et mécanismes d'échange. Les rôles, structures et fonctions de ces observatoires ont également été explorés en tant qu'exemples à adapter au contexte africain.

En vertu de la création de l'Observatoire, au-delà de l'expérience internationale, la réunion a considéré qu'il était essentiel de procéder à la mise en œuvre urgente des actions suivantes :

- Identifier les sources et ressources d'information existantes et des points focaux potentiels ;
- Identifier d'éventuels partenaires, nouer des liens avec ces derniers ;

- Définir la structure et les points de concentration tels que l'information et la surveillance, la recherche et le renforcement des capacités, la coopération, la création de réseau et le plaidoyer.

Afin de faciliter la coordination et le lancement de l'Observatoire, la réunion de Cape Town a nommé une *Equipe Spéciale (Task Force)*, laquelle a élaboré un *Plan de travail* pour la période de juin à décembre 2001, dans la perspective de :

- Consolider le processus, définir le point focal et de rédiger un document stratégique/conceptuel pour l'Observatoire ;
- D'élaborer un site Internet intérimaire pour l'Observatoire (en vue de promouvoir sa présence, l'information et l'interaction) et de fournir des indications sur les possibilités d'hébergement ;
- Conception d'une sélection de logos pour l'Observatoire ;
- Synthèse de l'information sur les observatoires existants ;
- Rédaction d'un document de projet ;
- Définition des besoins en consultants et élaboration des termes de référence correspondants en conséquence (besoins potentiels à prendre en compte : questions juridiques, besoins techniques, répertoire des ressources existantes, questions liées aux politiques et procédures, budget, marketing, pérennité, y compris documents importants, etc.) ;
- Information/communication/liaison avec les institutions ou partenaires nationaux et autres partenaires potentiels ;
- Déterminer les possibilités de mise en réseau et de partenariat ;
- Définition de critères pour la composition du Comité Directeur et du Secrétariat de l'Observatoire ;
- Préparer et organiser une réunion d'évaluation de l'Equipe spéciale.

4. DOMAINE DE COMPETENCE

Il convient de définir le domaine de compétence de l'Observatoire dans l'esprit des définitions de la Conférence de Stockholm, qui au lieu de l'entrevoir comme un problème sectoriel, considérait la question des politiques culturelles comme l'un des principaux éléments d'une politique de développement endogène et durable, devant être mise en œuvre en coordination avec les politiques des autres secteurs en adoptant une démarche intégrée. Ainsi la Conférence a recommandé aux Etats membres de "concevoir et de mettre en place des politiques culturelles ou de réviser les politiques existantes de telle sorte qu'elles deviennent un des éléments clés du développement endogène et durable."

C'est dans cette perspective que l'Observatoire devrait accomplir les tâches qui lui incombent (information, recherche, surveillance, renforcement des capacités, plaidoyer, mise en réseau, coopération, etc.) en adoptant une démarche largement interdisciplinaire.

Son principal domaine de compétence sera la surveillance de l'évolution des systèmes de politiques culturelles en Afrique (législation et droits d'auteur, administration, institutions et infrastructures culturelles, financement et gestion, incitations fiscales et subventions, information, statistiques, recherche et formation, politiques de coopération, etc.). A cet effet néanmoins, l'Observatoire devra prendre en compte une série d'enjeux, de questions et de problèmes complexes, que les politiques africaines ne peuvent pas ignorer si elles entendent répondre aux réalités internationales et régionales, des problèmes tels que :

- Les tendances culturelles mondiales (sous l'impact de l'évolution technologique et des médias, de l'intégration et de l'uniformisation économique, du développement urbain et de la dégradation de l'environnement, des phénomènes migratoires et du tourisme, problèmes de domination et de partage, d'équité et de marginalisation, du fossé numérique, etc.) ;
- L'évolution des cultures africaines (situation et perspectives, tendances communes et problèmes spécifiques, unité et diversité, tradition et modernité, développement endogène et mondialisation, identité et dialogue interculturel, etc.) ;
- Vie culturelle (besoins et aspirations, valeurs traditionnelles et nouveaux cycles culturels, pratiques culturelles et artistiques et consommation culturelle, patrimoine et créativité, accès et participation, échange interculturel et coopération) ;
- Diversité culturelle, pluralisme et dialogue interculturel (droits culturels, coexistence et gouvernance culturelle, tolérance et compréhension, culture de la paix, conflits culturels et prévention des conflits, etc.) ;
- Culture et économie (industries et entreprises culturelles, marché, opportunités de production de revenus et de création d'emplois, gestion et valorisation des ressources culturelles, etc.) ;
- Interaction entre les politiques culturelles et les politiques dans des domaines connexes (éducation, communication, développement social, jeunesse, parité entre les sexes (genre), développement urbain, environnement, etc.) ;
- Culture et développement (la culture et l'intégration africaine, éradication de la pauvreté, qualité de la vie, place et rôle de la culture dans le développement, démarche culturelle dans le cadre du développement) ;

Il est évident que l'Observatoire ne peut à lui seul et simultanément répondre à toutes ces questions complexes. Il devra par conséquent adopter une stratégie de coopération afin de répondre à ces questions en complémentarité avec des institutions spécialisées dans ces domaines clés.

5. OBJECTIFS DE L'OBSERVATOIRE

Conformément aux propositions de la réunion de Pretoria, les objectifs de l'Observatoire devraient être les suivants :

1. Recueillir, conserver, analyser, diffuser et mettre à jour l'information sur le développement culturel et la vie culturelle dans le contexte mondial ;
2. Servir de mécanisme d'analyse des politiques fondé sur les connaissances et de centre de ressource ;
3. Evaluer les tendances d'élaboration de politiques afin de dégager des signes d'alarme précoce ;
4. Mobiliser des compétences et prodiguer des services de conseil.

Pour atteindre ces objectifs l'Observatoire, qui opérera en tant que structure de coordination et centre de ressource régional, devrait en premier lieu stimuler les initiatives de mise en commun des données existantes et contribuer à combler les disparités au niveau des informations concernant les tendances communes et situations spécifiques, l'analyse des problèmes relatifs aux politiques culturelles dans le contexte des relations internationales, de la mondialisation et des

nouvelles technologies de même que les enjeux politiques et de développement propres aux sociétés africaines.

Dans cet esprit, l'Observatoire devrait instituer des services d'information intégrés et axés sur les politiques culturelles, et concevoir et mettre en œuvre un programme coopératif de recherche et de publication.

Il devrait également adapter, mettre au point, tester et diffuser des instruments méthodologiques dans l'optique de concevoir/mettre à jour, de surveiller et d'évaluer les politiques, programmes et projets culturels en Afrique et leur intégration dans et coordination avec les stratégies de développement.

L'Observatoire devrait en outre stimuler la mise en place d'un réseau d'information, de recherche, de formation et de coopération entre les institutions régionales et nationales, les associations professionnelles, ainsi que les experts et scientifiques individuels intéressés par les questions liées aux politiques culturelles en Afrique.

En faisant appel à ces ressources, il devrait développer des capacités régionales d'analyse, de surveillance et de prévision des processus culturels et assister les gouvernements, institutions et entreprises africaines à élaborer des politiques de développement culturel cohérentes, ainsi que des programmes et projets qui correspondent aux réalités, aux besoins et aux priorités des populations africaines.

Dans l'exécution de ces objectifs, la priorité devra être accordée à la conception d'activités et de services qui correspondent aux besoins des pays africains, tout en développant la coopération et le partenariat avec d'autres régions.

6. RESULTATS ATTENDUS

Conformément aux propositions de la réunion de Pretoria, les résultats attendus sont les suivants :

Principaux Résultats Attendus

1. Production et diffusion de nouvelles connaissances sur des questions clés liées aux politiques culturelles ;
2. Meilleure intégration de la culture au sein des programmes de développement ;
3. Sensibilisation accrue des décideurs reflétée par l'intégration des politiques culturelles au processus de développement ;
4. Encouragement de la coopération au niveau des Etats, et au niveau régional et sous régional dans la mise à jour des politiques culturelles.

Résultats Attendus Supplémentaires

1. Optimalisation de la recherche dans le domaine des politiques culturelles ;
2. Meilleures pratiques documentées et partagées ;
3. Stimulation de l'entreprise culturelle ;
4. Visibilité des arts et de la culture optimisée ;
5. Opinion publique éveillée.

En plus de ce bilan général, l'observatoire devrait créer une série de produits concrets et de services opérationnels comme :

- Le site Internet de l'Observatoire.
- Un listserv.
- Une revue de la presse.
- Des publications (bulletin, ouvrages, comptes rendus de travaux de recherche et documents, actes de conférences, annuaires, CD, bibliographies, etc.).
- Services de conseil et d'assistance technique.
- Liste d'experts.
- Outils méthodologiques.
- Profils des systèmes culturels.
- Evaluations culturelles nationales (ECN).
- Meilleures méthodes.
- Archives sur les politiques culturelles africaines et bibliothèque texte intégral de référence en temps réel.
- Bases de données.

Enfin et en vertu de ces accomplissements et comme condition à sa viabilité à long terme, l'Observatoire devrait progressivement devenir un organisme autonome et un partenaire clé de toutes les initiatives engagées au niveau régional et international pour le développement des politiques culturelles en Afrique.

7. PORTEE GEOGRAPHIQUE ET LINGUISTIQUE

Créé sous l'égide de l'OUA, l'Observatoire doit être un organisme panafricain couvrant toutes les sous régions du continent, y compris l'Afrique du Nord. Etant donné qu'il est essentiel de rester en contact avec les divers groupes d'Etats membres et autres partenaires, aux situations, besoins, priorités, structures et traditions tous différents les uns des autres et qui utilisent des langues de travail différentes elles aussi, un réseau de points focaux devra être mis en place dans les diverses sous régions et zones linguistiques. Dans des domaines spécialisés, comme celui de la préservation du patrimoine, la mise en place d'un musée, les traditions orales, la promotion du dialogue culturel, la musique, la danse, le théâtre, le cinéma, la littérature, l'édition livresque, l'artisanat, etc. , l'Observatoire devra s'appuyer sur les ONG et réseaux régionaux spécialisés déjà en place. Cette structure décentralisée est nécessaire à la mobilisation et à la coordination efficaces de l'ensemble des ressources, des partenaires et des bénéficiaires.

Les langues de travail de l'Observatoire devraient être l'anglais et le français, néanmoins le plus rapidement possible et dans la mesure du possible, ce dernier devrait également offrir ses services d'information en arabe, en portugais ainsi qu'en kiswahili. Le premier pas dans cette direction revêtira la forme d'une facilité de traduction automatique sur le site Internet de l'Observatoire, pour permettre à ses visiteurs d'avoir accès à l'information qui n'est pas disponible dans leurs langues de travail habituelles.

8. BENEFICIAIRES, GROUPES CIBLES ET CLIENTS

Comme il est observé au chapitre I. ci-dessus, la création d'un centre de ressource clé chargé de recueillir, de traiter, et d'analyser des données et de diffuser des informations cohérentes et à jour concernant les réalités et les tendances de la vie culturelle et des politiques culturelles en Afrique

devrait bénéficier à toutes les catégories de partenaires du développement culturel.

L'expérience démontre que les bénéficiaires et les clients de premier plan des observatoires existants sont les pouvoirs publics, les services des instances nationales et régionales de l'Etat, ainsi que les législateurs et décideurs, les planificateurs, administrateurs culturels, gestionnaires et praticiens qui ont besoin d'information et de résultats de recherches pour la conception, la surveillance et l'évaluation des politiques, programmes et projets culturels. Les organisations africaines, régionales et sous régionales, intergouvernementales et non gouvernementales, qui ont un mandat dans le domaine des arts et de la culture auraient elles aussi besoin du soutien professionnel et de la coopération de l'Observatoire pour exécuter leurs programmes d'activités.

Cependant en Afrique, la plupart de ces bénéficiaires et clients potentiels manquent cruellement de ressources afin de financer de type d'activités. Dans ces conditions, lorsqu'ils parviennent à inclure des projets culturels au sein des priorités nationales de développement, ils s'appuient sur le concours de banques régionales et d'organisations d'intégration économique ou de développement international pour le financement de leurs initiatives. Du fait que ces organisations ne disposent ni d'informations ni des compétences dans le domaine des cultures et des politiques culturelles africaines, elles pourraient faire appel à l'Observatoire pour la mise en œuvre des activités qu'elles financent et ainsi devenir des clients importants de l'Observatoire. Ce dernier pourrait aussi offrir ses services à ces organisations afin d'évaluer la pertinence culturelle de leurs projets de développement et pour l'intégration des interactions culture/développement dans leurs stratégies.

Les institutions culturelles nationales, les centres de recherche universitaires, les universités et les institutions prodiguant une formation au personnel culturel, les réseaux actifs dans le domaine du développement culturel, les organismes artistiques professionnels et amateurs et les associations culturelles, pourraient être d'autres bénéficiaires et partenaires importants.

En tenant compte de l'importance croissante de la technologie et de l'économie pour le développement culturel, l'Observatoire devrait apporter un soutien aux entrepreneurs du secteur privé et aux coopératives assurant la promotion des industries culturelles, de l'artisanat et du tourisme, organiser des manifestations et des programmes culturels et encourager la commercialisation et la distribution de produits et services culturels.

En plus des représentants des pouvoirs publics et des catégories professionnelles, une attention particulière devrait être accordée aux besoins des leaders et des agents culturels œuvrant au sein du secteur tertiaire, de la société civile et des organisations communautaires.

Enfin, les agences de parrainage, l'OUA, la Fondation Ford et l'UNESCO devraient elles aussi faire appel à l'Observatoire pour la mise en œuvre de certains de leurs programmes d'activités.

9. FONCTIONS ET ACTIVITES

L'Observatoire devrait fonctionner comme une institution professionnelle, qui met en œuvre ses objectifs stratégiques, en exprimant les besoins prioritaires des Etats africains et leur vie culturelle, ses résultats escomptés et les ressources dont il dispose, pour proposer des informations axées sur les politiques culturelles, ainsi que des critères scientifiques et des services opérationnels pour le développement de politiques culturelles en Afrique, en alliant les

principes de la qualité et de l'efficacité.

En tant que centre de ressources axé sur les services, l'Observatoire devrait mettre au point un outil pour le développement de politiques culturelles en Afrique. Bien entendu cette tâche n'est pas réalisable, mais à long terme et au moyen d'une interaction dynamique de toutes les parties concernées, l'Observatoire devrait être considéré comme un processus entamé dans l'optique :

- De servir de mécanisme d'analyse des politiques fondé sur les connaissances et de centre de ressource.
- D'évaluer les tendances d'élaboration de politiques pour en dégager des signes d'alerte précoce.
- De mobiliser des compétences et de fournir des services de conseil.

Dans la mise en œuvre de ses objectifs l'Observatoire pourrait mettre au point progressivement et en coopération avec ses partenaires et autres institutions compétentes les fonctions et activités suivantes :

- Bureau central pour la découverte et la récupération d'information (recueil, traitement et diffusion de données).
- Recherche (études, méthodes et indicateurs).
- Coordination.
- Renforcement des capacités.
- Formation (en coopération avec des institutions telles que CRAC, AICCD et MADESA).
- Travail en réseau.
- Coopération régionale et internationale.
- Surveillance.
- Evaluation.
- Prévisions.
- Cellule de réflexion.
- Surveillance déontologique et alerte avancée.
- Plaidoyer.

L'Observatoire servira d'organe de coordination et de surveillance des questions liées aux politiques culturelles en Afrique. Ceci signifie qu'il n'est pas attendu du Secrétariat qu'il mette en œuvre son programme tout seul, mais plutôt en coopération avec d'autres partenaires intéressés.

A cet effet, l'Observatoire produira des informations portant sur les politiques culturelles en tissant des liens entre les communautés des chercheurs et des responsables politiques. C'est de cette manière que l'Observatoire s'acquittera de son rôle fondamental d'observatoire et de bureau central pour la découverte et la récupération d'informations, en établissant des liens entre les institutions et les structures existantes qui étudient, recueillent des données sur et assurent la promotion des politiques culturelles.

L'Observatoire de chargera également de promouvoir le renforcement des capacités dans une optique double : stimuler la réflexion sur les voies et moyens qui permettraient d'élargir les cadres de politiques culturelles, et fournir des services de formation et de conseil pour la conception de politiques culturelles et l'amélioration de la gestion et de l'administration au sein et

pour les institutions culturelles.

Une des ces fonctions les plus importantes a trait au plaidoyer, c'est à dire la promotion de politiques publiques qui reconnaissent le rôle central de la culture dans le processus de développement, en mobilisant et en partageant des informations et des connaissances nouvelles dans de domaine, en facilitant l'élaboration de cadres de politiques élargis et en consolidant les capacités locales à cette fin.

Dans l'exercice de ces fonctions et la mise en œuvre de ces activités, l'Observatoire s'efforcera de mettre en relation les instances nationales avec les institutions internationales, organismes universitaires, agences publiques et privées, organismes et fondations du secteur tertiaire, experts individuels, décideurs et artistes, à travers tout le continent et dans toutes les régions du monde, pour que ces entités travaillent ensemble à la promotion de politiques et de pratiques culturelles conçues en vue d'encourager la diversité culturelle et le dialogue, de promouvoir le pluralisme et les droits culturels, préserver le patrimoine culturel, favoriser la créativité, encourager la participation et garantir l'accès aux activités culturelles, stimuler la coopération et la compréhension interculturelle et internationale et assurer le plaidoyer de l'intégration des politiques culturelles en prônant une démarche culturelle intégrée aux stratégies de développement.

Ce travail aura pour objectif premier de promouvoir la coopération au sein du continent lui-même, cependant l'Observatoire devrait aussi agir en tant que point focal régional pour les réseaux internationaux tels que CULTURELINK et le Réseau International des Observatoires sur les Politiques Culturelles.

Il a été mentionné au cours des réunions préparatoires que l'Observatoire serait censé formuler des recommandations de politiques culturelles et assurer une surveillance scientifique et déontologique. Il a cependant été estimé que ce dernier ne devrait ni prendre position s'agissant de questions politiques, ni assumer le rôle de "gendarme", ni condamner des politiques ou pratiques publiques nationales inappropriées.

10. PRODUITS ET SERVICES

• Le site Internet de l'Observatoire

L'un des objectifs majeurs de l'Observatoire étant de servir de porte d'entrée régionale à l'information et de centre de ressource sur les questions liées aux politiques culturelles en Afrique, une attention particulière doit être accordée à la création de son site Internet. C'est instrument est sans aucun doute le plus pratique qui soit pour rassembler et diffuser de l'information.

Fondé sur le concept très large de la culture adopté par la Conférence MONDIACULT (Mexico 1982) et sur les interactions entre les politiques culturelles et les stratégies de développement mises en œuvre dans d'autres domaines du développement économique et social, ce site Internet devrait permettre à ses visiteurs d'avoir accès non pas uniquement aux pages concernant l'Observatoire et ses activités ou à des sources d'information relatives à des domaines plus étroits des affaires culturelles. Il devrait leur permettre de naviguer, en utilisant le site Internet comme point de départ, pour parcourir les ressources les plus importantes disponibles sur Internet, concernant la culture et les problèmes de développement en Afrique. Il devrait par conséquent

comporter des liens avec les sites Internet des organismes régionaux les plus importants, des banques de développement, institutions des Nations Unies, ainsi qu'avec les sites des principales agences bilatérales et internationales de coopération au développement. Ces liens peuvent aussi assister les personnes cherchant à nouer des partenariats ou à la recherche d'une aide financière pour des projets de développement culturel.

Des liens devraient également être établis avec des sites portant sur les médias et l'éducation, étant donné que ces domaines ont une influence majeure sur l'efficacité des politiques et des initiatives de développement culturel.

Le site Internet de l'Observatoire devrait en outre offrir le plus d'information possible sur les dimensions culturelles des divers conflits qui déchirent des communautés et qui relèvent de critères ethniques, linguistiques ou religieux ou qui opposent des pays du continent, dans l'optique de promouvoir un dialogue pacifique entre ces derniers.

Dans le domaine spécifique des questions relatives aux politiques culturelles, le site Internet devrait représenter une source d'information unique offrant un accès interactif en temps réel aux bases de données de l'Observatoire sur les politiques culturelles et la législation y afférente, les instances et institutions nationales, les organismes et réseaux internationaux, projets de recherche et de coopération, les opportunités de conférences et de formation, ouvrages et documents, possibilités de partenariats et bailleurs de fonds potentiels, etc.

En Afrique l'accès à l'Internet est moins développé que dans tout autre continent, cependant la plupart des groupes ciblés par l'Observatoire sont connectés à la Toile. Au vu des difficultés de communication par téléphone ou télécopie et des possibilités offertes par l'Internet, la création d'un site Internet est de loin la plus attrayante. Ce site sera un outil efficace de diffusion d'informations sur de nouveaux concepts, des enjeux dans le domaine de la recherche, les tendances, les expériences et la pratique dans le domaine du développement culturel. La création du site Internet par intérim de l'Observatoire a débuté au printemps 2001.

Conformément au format expérimental qui a été arrêté, le site Internet de l'Observatoire sera doté des rubriques suivantes :

- ◆ Informations sur l'Observatoire.
- ◆ Objectifs et résultats attendus.
- ◆ Faits marquants et informations récentes.
- ◆ Activités et services.
 - Information.
 - Recherche.
 - Services de conseil.
 - Travail en réseau.
 - Listserv.
 - Bases de données.
 - Publications.
 - Bulletin périodique.
 - Revue de presse.
 - Ressources.
 - Bibliographie.
- ◆ Partenaires.
- ◆ Liens utiles.

- ◆ Documents de référence.
- ◆ Manifestations à venir.
- ◆ Contactez-nous.

Cette ossature devra être perfectionnée et éventuellement restructurée dans les mois à venir, en se fondant en particulier sur les résultats et conclusions des diverses missions de consultation envisagées dans le but de répertorier les sources d'information existantes et les principaux documents de référence relatifs aux politiques culturelles en Afrique.

Depuis le mois de juillet 2001, le site Internet de l'Observatoire est hébergé par CULTURELINK et l'on peut y accéder à l'adresse provisoire suivante : <http://www.culturelink.org/ocpa>. Il est envisagé que son futur nom de domaine (<http://www.ocpa.org>) sera promptement enregistré et qu'aussitôt que l'Observatoire aura été mis sur pied et deviendra opérationnel, le site sera transféré à son adresse finale vers le pays et l'institution qui abriteront le Secrétariat Exécutif de l'Observatoire.

En collaboration avec le Groupe Spécial (Task Force), le gestionnaire de toile de Culturelink travaille constamment au développement et au perfectionnement de la page d'accueil de l'Observatoire. Les données existantes sont enrichies, les liens sont testés et une facilité de recherche a été ajoutée pour les documents HTML. Du point de vue technique, il fallait que ce site soit conçu en tenant compte des limitations de la technologie Internet dans la plupart des pays africains, et des conditions suivantes :

- Accessibilité (laquelle dépend de la largeur de bande).
- Pertinence de la portée, du contenu et de l'objectif ciblé.
- Versatilité/vitesse.
- Précision et qualité.
- Information à jour.
- Et rapport coût-efficacité.

Pour le moment le site Internet permet d'accéder à des informations sur le projet de l'Observatoire, ses objectifs et résultats escomptés, ses domaines proposés de compétence et d'activités, son statut et ses structures suggérés, sa gouvernance et ses effectifs, fondés sur les recommandations faites à cet égard par les réunions préparatoires suivantes (Kinshasa - août 2000, Pretoria, janvier 2001 et Cape Town, mai 2001).

Ce site contient aussi des informations sur les parrains du projet (l'OUA, la Fondation Ford et l'UNESCO) ainsi que des liens utiles par le biais desquels l'on peut déjà avoir accès en temps réel à un volume énorme d'information : bases de données sur les ministères de la Culture, institutions et réseaux culturels, centre de recherche et ONG, partenaires et bailleurs de fonds éventuels pour le soutien de projets culturels, bibliographies et documents de référence en version intégrale relatifs aux politiques culturelles en général et en Afrique en particulier.

Lorsque l'Observatoire sera mis sur pied, le site Internet permettra de dispenser de l'information sur ses activités et d'accéder aux services en temps réel qu'il mettra au point.

A l'avenir, des sites miroirs devront être installés dans diverses régions et sur divers continents, pour permettre un accès plus rapide à ces informations, de n'importe quelle partie du monde.

A un stade ultérieur, afin de stimuler la communication avec ses partenaires institutionnels et tous ceux que cela intéresse, l'Observatoire ouvrira son espace sur la toile à ces derniers pour des

échanges d'idées et d'informations n'étant pas de nature commerciale, pertinentes au domaine de la culture et à leur travail. Un forum de discussion sur la toile pourrait aussi être créé, qui viserait à une participation active plus poussée de réflexion, d'échanges d'expériences et d'élaboration de projets communs conçus en vue de promouvoir des politiques culturelles intégrées à des stratégies de développement humain durable.

- **Listserv**

Le listserv devrait être une sorte de forum qui permette aux partenaires/membres de l'Observatoire de communiquer régulièrement et efficacement avec l'intégralité du Réseau. Il serait bon de disposer d'un modérateur afin d'organiser l'information, mais ce sera aux membres de faire en sorte que ce service soit utile. Toute annonce, nouvelle, information sur des manifestations et travaux de recherche ou toute question et/ou problématique que les membres souhaitent soulever auprès des membres du Réseau peuvent être postées sur le listserv.

- **Le bulletin périodique de l'OPCA**

Le bulletin de l'OPCA devrait être publié quatre fois par an en anglais et en français afin de promouvoir l'échange et la diffusion d'information à intervalles réguliers sur les politiques culturelles et autres questions connexes, dans le contexte africain. A la lumière des modèles existants, le bulletin de l'OPCA pourrait comporter diverses sections du genre :

Editorial – donnant le point de vue de l'OPCA sur une question de politique culturelle d'actualité;

Manifestations – pour présenter les manifestations importantes, conférences, séminaires et réunions annoncées pour les mois à venir (titre et sujet, lieu, dates, programme et ordre du jour, conditions de participation, langues de travail, numéros de téléphone, de fax et adresse courriel des organisateurs) ;

Travaux de recherche en cours – fournira des informations sur les projets de recherche récents, actuels et projetés (nom du projet, thèmes clés, institution de mise en œuvre ou coordinateur de projet, source de financement, date de conclusion, coordonnées) ;

Questions d'actualité – revue synthétique de la documentation disponible sur un thème donné relatif aux politiques culturelles publié dans divers pays (accompagnée des références bibliographiques appropriées) ;

Publications et documents - dressera la liste des ouvrages, revues spécialisées et articles récemment publiés ou à paraître ;

Carnet mondain - présentera les organismes culturels, les réseaux, chercheurs, responsables politiques, et les experts du monde culturel africain ;

Forum – coin des lecteurs pour l'échange d'idées, le dialogue ou exprimer leur points de vue, faire des demandes d'information ou de partenariat, et publier des informations sur les réseaux, les sites Internet, etc.

- **Revue de presse**

L'Observatoire pourrait envisager la création d'un "service d'information sur Internet" sur la culture et les politiques culturelles axées sur le développement. Ce dernier pourrait consister en une revue quotidienne de la presse accessible sur sa page d'accueil, une compilation des nouvelles quotidiennes en somme. Cette revue pourrait être distribuée une fois par mois sur un listserv assortie d'un article d'analyse d'une question "d'actualité".

Ceci permettrait à l'Observatoire d'animer son réseau de partenaires (institutions, praticiens, chercheurs et étudiants) et de leur fournir des informations récentes et pertinentes sur les problèmes, les débats en cours, les manifestations, publications, les meilleures méthodes et les nouvelles publiées dans la presse.

NB : En vertu de l'expérience de l'Observatoire de l'UNESCO sur la Société de l'Information, un tel service requiert une heure de travail par jour et n'a pas d'implications financières puisqu'il utilise des sources d'information secondaires.

• Publications

L'Observatoire devrait produire, en anglais et en français si possible, divers types de publications comme :

- Des ouvrages et procès-verbaux sur les conférences les plus importantes ;
- Des annuaires (en format imprimé et sur CD) contenant les données recueillies et traitées sur la base de données ;
- Des guides et outils méthodologiques, des informations sur les meilleures méthodes ;
- Comptes-rendus et documents de recherche, études.

Les documents, comptes-rendus, guides et outils méthodologiques pourraient être accessibles gratuitement sur le site Internet de l'Observatoire. Les ouvrages, procès-verbaux et annuaires devraient, en principe, permettre à l'Observatoire d'obtenir des revenus fondés sur ses propres ressources et réalisations, si ces dernières bénéficient d'une campagne de publicité et de marketing assez judicieuse auprès des bibliothèques, centres de recherche, universités et réseau professionnels des pays industrialisés. Pour atteindre cet objectif, une étude de marché minutieuse devra être entreprise dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de financement viable et à long terme de l'Observatoire.

Lors de la détermination de sa politique de prix et de ventes, l'Observatoire devrait considérer le double impératif énoncé ci-après :

- Faire un usage optimal des possibilités de créer des revenus et des ressources par le biais de la commercialisation de ses produits ;
- Mettre ces publications à la disposition des institutions et des spécialistes en Afrique, qui constituent son groupe ciblé de bénéficiaires et qui en général n'ont pas les moyens de payer pour ces produits.

Par conséquent, des dispositions spéciales doivent être envisagées pour ces derniers, à qui des prix réduits pourraient être appliqués. L'on peut aussi envisager de remettre un certain nombre d'exemplaires gratuitement à des partenaires de coopération ou un système de code confidentiel qui leur garantirait l'accès gratuit à ces documents sur le site Internet de l'Observatoire. Ces dispositions, cependant, devraient être réciproques, c'est à dire que les bénéficiaires devraient se comporter en homologues et en retour mettre leurs produits à la disposition de l'Observatoire

(information, données, études, comptes-rendus de travaux de recherche, documents de conférences, publications, services de sites Internet, etc.) ou accepter d'exécuter certaines tâches pour le compte de l'Observatoire. Ces mesures devraient prévoir des dispositions appropriées pour la protection des droits d'auteur de l'Observatoire.

- **Services de conseil et assistance technique**

L'Observatoire devrait mettre en place des capacités qui lui permettraient d'offrir une assistance technique et des services de conseil à ses partenaires, aux gouvernements, ONG, réseaux et institutions culturelles en Afrique, pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques, programmes et projets culturels, ainsi que pour la préparation de demandes et de documents de projet ou la planification et l'organisation de conférences, de stages de formation, de projets de recherche ou de services d'information. Les agences de coopération au développement pourraient aussi avoir besoin de compétences pour la conception de stratégies et de projets pertinents du point de vue culturel.

L'Observatoire pourrait devenir un contact clé pour tout organisme ou institution, au sein ou en à l'extérieur de la région, en quête d'information, de données scientifiques et de contacts relatifs aux politiques culturelles en Afrique et de partenariats pour l'exécution de projets collectifs de recherche et de coopération.

Dans certains cas, ces tâches pourraient être exécutées par le Secrétariat de l'Observatoire en faisant appel aux compétences de ses effectifs et en utilisant l'information accumulée dans le cadre de ses activités. Dans d'autres, l'Observatoire pourrait jouer un rôle d'intermédiaire en identifiant des institutions, experts ou consultants spécialisés qui peuvent fournir les services requis.

Si la demande en était faite, il pourrait aussi apporter un soutien à ses partenaires en négociant des partenariats et un soutien financier, servant ainsi de lien entre les initiateurs de projets de développement culturel et des bailleurs ou parrains potentiels.

Si l'Observatoire parvient à se distinguer par la qualité et l'efficacité de son action et qu'il est reconnu pour légitime, ce dernier pourra progressivement mettre au point ces services et agir en tant qu'agence de médiation, de lobbying et de mobilisation de fonds, au profit de projets culturels.

Toutes ces activités devraient permettre à l'Observatoire de consolider son prestige professionnel et de d'obtenir des revenus en se reposant sur ses propres compétences et ressources.

- **Liste d'experts**

Afin de permettre à l'Observatoire de remplir sa mission et de mettre en œuvre son programme efficacement, une liste de spécialistes dans les divers domaines d'activité devrait être dressée et faire partie de ses bases de données. Cette liste devrait être produite le plus rapidement possible et constamment enrichie et mise à jour en tant qu'instrument fondamental de travail. Cette liste pourrait se révéler utile pour l'organisation de conférences, la recherche d'experts, la mise en œuvre de projets de recherche et pour les services de conseil qu'il pourrait être appelé à fournir, etc.

Un questionnaire détaillé devrait être conçu pour l'élaboration de cette liste et pour faciliter la recherche de compétences particulières, grâce à un système de classification sophistiqué permettant la recherche à partir de mots clés. En mettant ce questionnaire au point, l'Observatoire pourrait s'inspirer de modèles existants tel que le répertoire d'experts élaboré par le Collège Africain Itinérant pour la Culture et le Développement. Ce questionnaire devrait être envoyé à toutes les institutions identifiées dans le cadre des services de conseil envisagés, afin de répertorier les sources d'information existantes et les partenaires potentiels. Il pourrait également figurer sur le site Internet de l'Observatoire, pour permettre à ses visiteurs de s'inscrire en ligne.

• Outils méthodologiques

Nombreux sont les pays africains qui manquent de professionnels expérimentés dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre d'actions relatives aux politiques culturelles. Lorsque ces pays décident d'entreprendre de telles initiatives, ils font souvent appel à des organismes internationaux pour leur fournir des documents de référence et de l'information sur les expériences menées par d'autres pays dans le cadre d'entreprises similaires. L'un des rôles importants de l'Observatoire sera l'adaptation ou la mise au point d'outils méthodologiques, d'indicateurs, de questionnaires, directives, manuels, listes récapitulatives, formulaires et modèles (législation, statuts, conventions, contrats, demandes, documents de projet, contenu des programmes de formation, profils professionnels), pour des usages tels que :

- Le recueil d'information et les données statistiques sur les politiques culturelles ;
- Les demandes de renseignements périodiques sur les tendances et pratiques culturelles, les politiques et les institutions culturelles, etc. ;
- La conception de bases de données, de sites Internet, de services et de systèmes d'information ;
- Répertorier les ressources culturelles ;
- L'intégration d'une démarche culturelle aux stratégies et aux projets de développement ;
- La planification, surveillance et l'évaluation de politiques, programmes et de projets culturels ;
- L'élaboration de législation et de réglementations ;
- La communication interculturelle et la prévention des conflits ;
- La rédaction de documents de projets, de demandes et des estimations budgétaires correspondantes (pour l'UNESCO, le PNUD (Soutien à l'Elaboration de Politiques et de Projets, SPPD), Fondation Ford, bailleurs de fonds internationaux et bilatéraux, etc.) ;
- L'organisation de conférences, de réunions et de stages de formation ;
- Préparation de comptes-rendus sur des projets de recherche, réunions et missions de consultation ;
- Mise en place des structures administratives ;
- Création d'unités de recherche, de réseaux et d'ONG ;
- Instaurer une nomenclature des professionnels du développement culturel ;
- Création d'associations artistiques et d'organisations à but non lucratif ;
- Gestion d'institutions et de projets culturels ;
- Création et gestion d'entreprises et de coopératives culturelles ;
- Mobilisation de partenariats, de ressources financières, etc.

La plupart de ces instruments et outils existent déjà et sont utilisés au niveau de diverses organisations et peuvent être plus ou moins facilement adaptés aux besoins et aux circonstances

des pays africains. D'autres devront être élaborés progressivement par l'Observatoire. Les outils disponibles devraient être accessibles sur le site Internet de l'Observatoire en anglais et en français et faire l'objet de publicité dans ses publications pour les faire connaître aux utilisateurs potentiels.

Il convient de noter que ce service est étroitement lié au recueil et à la diffusion de " meilleures méthodes", qui, au travers d'exemples concrets apportent aussi une aide méthodologique.

- **Profils du système culturel**

Le profil du système culturel est l'un des instruments existants qui pourrait être utilisé par l'Observatoire et ses partenaires afin de dresser l'inventaire de la situation et d'identifier les tendances des politiques culturelles en Afrique, ce qui constitue le point de départ à une quelconque amélioration dans ce domaine. Cette ébauche succincte a été élaborée par l'UNESCO pour offrir une orientation aux parties désireuses d'établir un diagnostic complet dans le domaine des politiques culturelles de leur pays, mais ne disposant pas des ressources substantielles requises pour l'examen et l'évaluation des politiques culturelles, tels que pratiqués dans les pays du Conseil de l'Europe. Ce profil est en train d'être testé dans divers pays en développement et il est prévu qu'il sera présenté sous sa forme définitive à la lumière de la présente expérience d'ici la fin 2001.

Dans sa version actuelle, il propose les rubriques suivantes :

1. Objectifs et principes des politiques culturelles

- 1.1 Objectifs définis des politiques culturelles (comprenant un "exposé de vision" si possible)
- 1.2 Définitions opérationnelles du terme "culture".
- 1.3 Mise en œuvre : succès et insuffisances.
- 1.4 Méthodes et mécanismes d'élaboration et d'évaluation des politiques.

2. Perspective historique

Vue d'ensemble des angles sous lesquels les définitions et les objectifs précités ont été débattus et formulés au cours des 20 dernières années (une période plus longue pourrait être couverte si cela s'avère nécessaire et si l'information est disponible). Cette analyse devrait couvrir des domaines tels que ceux énoncés ci-après (NB la liste est fournie à titre purement indicatif) :

- 2.1 Pluralisme culturel.
- 2.2 Culture et médias.
- 2.3 Encouragement des industries culturelles.
- 2.4 La culture et le système éducatif.
- 2.5 Décentralisation de la culture.

3. Vue d'ensemble de la vie culturelle

Cette rubrique devrait consister en un bref descriptif des pratiques culturelles, des activités artistiques, des tendances politiques et socio-économiques majeures qui ont une incidence sur le domaine culturel.

4. Législation

Mise en regard des législations clés dans des domaines culturels de premier plan tels que :

- 4.1 La protection du patrimoine culturel, mobilier et immobilier, corporel et incorporel.
- 4.2 Pratique culturelle et créativité, par discipline, ex : musique, théâtre, arts plastiques, édition d'ouvrages et lecture.
- 4.3 Droits d'auteur et droits voisins.
- 4.4 Industries culturelles.
- 4.5 Médias.

5. Institutions et mécanismes d'Etat

- 5.1 Organigramme du Ministère de la Culture (ou équivalent).
- 5.2 Description du système de 'gouvernance', c.à d.: rôle du parlement, comités spéciaux, organismes indépendants, ventilation des compétences culturelles au niveau national, régional et/ou local et municipal.
- 5.3 Mécanisme(s) interministériel ou intergouvernemental de coordination
- 5.4 Mécanismes de promotion de partenariats entre les secteurs publique/privé.
- 5.5 Mécanismes de surveillance et d'évaluation.

6. Organismes Non Gouvernementaux

- 6.1 Fondations.
- 6.2 ONG et associations bénévoles.
- 6.3 Organisations communautaires et structures traditionnelles de prise de décision.

7. Soutien de l'Etat au secteur culturel

- 7.1 Dépenses pour des programmes culturels par tous les ministères, ventilées par domaine si possible, ainsi que par source, ex.: central, provincial, local.
- 7.2 Promotion de la créativité : dispositifs de soutien aux artistes.
- 7.3 Promotion de la préservation du patrimoine et sensibilisation (musées, monuments, sites historiques).
- 7.4 Encouragement des industries culturelles.
- 7.5 Mécanismes de promotion :
 - 7.5.1 De la diversité culturelle.
 - 7.5.2 De la parité entre les sexes.
 - 7.5.3 De l'accès et de la participation.
 - 7.5.4 De l'exportation de biens et services culturels.
- 7.6 Mécanismes et incitations de promotion du sponsoring et d'emprunts privés etc.

8. Renforcement des capacités dans le secteur culturel

- 8.1 Recherche et évaluation.
- 8.2 Information et documentation.
- 8.3 Formation des administrateurs, gestionnaires, animateurs, médiateurs.

9. Diplomatie culturelle/coopération culturelle internationale.

10. Perspectives d'avenir.

- 11. Tableaux et statistiques (si disponibles).**
- 12. Sources d'information, adresses des principales organisations culturelles.**
- 13. Bibliographie.**
- 14. Glossaire (doit être produit par l'agence qui prépare le profil).**

N. B. Ce cadre sommaire pourrait éventuellement être adapté aux besoins et aux circonstances des pays africains, pour refléter par exemple l'importance des cultures et des formes d'expression traditionnelles et populaires.

L'observatoire devrait se doter d'un réseau de correspondants chargés de compléter et de mettre à jour les profils nationaux.

- **Evaluations Culturelles Nationales (ECN)**

Complémentaire au profil du système culturel, cette méthode est proposée comme condition préalable à toute stratégie de développement humain durable. Elle est constituée d'exercices de diagnostic visant à dresser l'inventaire des principales valeurs, ressources, connaissances et pratiques culturelles ou, le cas échéant, à mettre à jour cette information. Ladite information servira en fait de base et de source d'information pour l'édification de la nation et le développement économique, avant toute autre entreprise. Le but des ECN est d'assister la conception de politiques fondées sur une démarche de développement qui tienne compte de la dimension culturelle et de contribuer à des actions plus limitées de développement culturel. Cet exercice devrait être mené en vertu d'un certain nombre de principes essentiels :

- La culture devrait être reconnue en tant que cadre de référence de l'orientation de la vie de l'individu et de la vie collective ;
- Les ECN devraient être menées en élaborant un processus de concertation populaire participatif, inclusif et interactif en vue d'obtenir un consensus ;
- Les ECN devraient identifier les ressources culturelles d'une société donnée et les urgences dans le domaine culturel ;
- Les ECN devraient être en mesure de définir quelles valeurs culturelles font que les programmes et projets de développement sont des réussites ou des échecs ;
- Les ECN doivent s'inscrire dans un processus à long terme associé à un suivi permanent et à une mise à jour des résultats.

Les résultats éventuels de ces évaluations comprennent :

- La mise en place d'un cadre de référence culturel convenu pour les initiatives de développement des diverses sociétés africaines ;
- La promotion de la culture comme véhicule des valeurs démocratiques, et non pas comme outil de domination ;
- L'adaptation des institutions culturelles qui pour l'instant n'appréhendent pas vraiment les réalités et les besoins des populations.

N.B. Aucun descriptif bref n'est disponible pour l'instant pour cette méthode comme pour le profil du système culturel, elle devrait cependant être exécutée en se fondant sur les propositions méthodologiques présentées par l'UNESCO dans l'ouvrage intitulé "Changement dans les Concepts de Continuité et Outils de la Planification au sein d'une Démarche Culturelle (Paris, 1999).

- **Etudes périodiques**

La fonction principale de l'Observatoire est d'analyser et de surveiller l'évolution des politiques culturelles et des questions connexes. Ce travail n'est faisable qu'à long terme et doit reposer sur le recueil périodique et régulier de données. Dans ces conditions, des études périodiques doivent être envisagées sur des questions clés sélectionnées afin de produire des séries de données comparables qui permettront à l'Observatoire de dégager les tendances qui caractérisent le milieu culturel, tant au niveau des pratiques que des politiques culturelles. Ces études devraient permettre de recueillir des informations sur les problèmes qui se dessinent ainsi que sur les actions et mesures prises pour y répondre, les ressources mobilisées et les résultats, afin d'analyser la pertinence et l'efficacité de la politique et de l'action des pouvoirs publics.

Les données recueillies et structurées dans les bases de données, devraient permettre à l'Observatoire de produire et de publier des informations statistiques, d'élaborer des indicateurs, d'analyser et de faire des prévisions sur les tendances, d'identifier les besoins et les priorités, de formuler des recommandations de politiques et ainsi de créer des connaissances scientifiques pour la conception de politiques. Ces études devraient fournir de base à l'élaboration d'un système d'alerte précoce relatif aux questions critiques.

Les sujets, la portée, la profondeur et la périodicité de ces études devraient être décidés en relation avec la mise au point d'un ordre du jour de recherche, en fonction de l'information prioritaire et des besoins de recherche. Elles pourraient être lancées progressivement, en tenant compte de la disponibilité des ressources scientifiques, méthodologiques et financières nécessaires.

Ces études doivent être menées en utilisant les méthodes appropriées et des questionnaires devraient être élaborés à cet effet, en s'inspirant des modèles existants.

- **Meilleures méthodes**

L'objectif de ce service est de recueillir des connaissances en identifiant et en obtenant des informations sur des cas précis, qui illustrent une pensée et une expérience novatrices dans les domaines stratégiques de la politique culturelle en Afrique.

Le but de cet exercice est d'apprendre à mieux connaître les politiques et législations applicables, ainsi que les structures administratives, mécanismes de financement, méthodes de gestion, projets de coopération dans le domaine de la culture, de façon inductive, par le biais de cas précis. Le processus peut conduire à des conclusions théoriques et à des suggestions de politiques, une fois qu'un nombre suffisant de cas auront été répertoriés. Cet exercice peut également mettre en évidence des problèmes qui se dessinent et permettre de proposer des solutions appropriées à ces derniers.

Les descriptions de ces cas, en 10 à 15 pages, devraient être préparées en vertu de notes prédéterminées pour faciliter les comparaisons et les exposés sur Internet. Chaque document doit comporter une brève introduction expliquant la raison de l'inclusion du cas en question à une collection de "Meilleures méthodes" de l'Observatoire, suivie de l'analyse du problème circonscrit, de la raison d'être de l'action proposée pour répondre à l'enjeu, de la description de la mise en œuvre de l'action, d'une évaluation des ressources humaines, financières et des partenariats mobilisés en relation avec les résultats, ainsi qu'un résumé sur les principales conclusions méthodologiques et les recommandations concernant d'éventuelles adaptations dans d'autres pays et contextes africains. Il est préférable que les descriptions soient assorties de données et de statistiques quantitatives. Afin de concentrer les efforts et de recueillir un volume d'information significatif, cette activité devrait porter chaque année sur une question prioritaire sélectionnée par le Comité directeur de l'Observatoire. Tous les ans, dix à douze études devraient être entreprises sur des cas importants par des universitaires et praticiens africains. Ces contributions devraient ensuite être publiées, accompagnées d'une étude d'introduction analysant les tendances communes et les principaux résultats de l'exercice. Ces contributions doivent également être disponibles sur le site Internet de l'Observatoire.

Vu que le lancement de ces services peut prendre du temps et se traduire par des frais, au cours des deux premières années le service sur les meilleures méthodes pourrait commencer en exploitant du matériel existant préparé en relation avec des conférences et réunions récentes comme le Symposium de l'OUA sur les Politiques, Stratégies et Expériences du Financement de la Culture en Afrique Abidjan, 5-9 juin 2000) et autres manifestations dignes d'intérêt.

- **Archives Africaines sur les Politiques Culturelles et Bibliothèque de Référence en Ligne version Intégrale**

Comme il a été souligné à l'occasion des consultations et réunions préparatoires, la réflexion sur le rôle de la culture, des politiques culturelles et de leur développement au sein des sociétés africaines a une longue histoire. En fait ce processus a débuté pendant la période coloniale par divers mouvements de résistance active à l'oppression culturelle coloniale et qui s'est traduite par la formation d'associations de grande envergure (ex : Association des intellectuels de culture Bantoue et Mouvement de la Négritude, Association Culturelle Africaine, Association Culturelle Sénégalaise, etc.) ou dans le cadre des festivals des arts africains organisés sous l'égide de l'OUA (Dakar, 1966, Alger, 1969, Lagos, FESPAC, 1977). Cet historique de la réflexion a été particulièrement renforcé par des projets de recherche universitaires tel que "L'Histoire Générale de l'Afrique" entrepris dans le cadre de l'UNESCO, ou des Associations pour les Traditions Orales d'Afrique australe (OTASA, 1975).

Après avoir accédé à l'indépendance, toutes les régions du continent ont contribué activement à l'élaboration de politiques culturelles, mais ce processus s'est trouvé limité par les divisions héritées de la domination coloniale. Par exemple, certaines des initiatives dignes d'intérêt comme la création de l'Institut Culturel Africain (ICA/ACI, Dakar) sont restées centrées sur les pays francophones.

Par la suite, comme il est mentionné plus haut, une série de conférences des ministres de la Culture et de nombreuses réunions d'experts ont été organisées par l'OUA et l'UNESCO ainsi que dans le cadre d'autres organisations comme l'ICA/ACI, le CICIBA, la SADC, l'ALECSO, l'ISESCO, l'IPN, l'EACROTANAL, CELTHO, aux organismes de coopérations des pays

francophones et lusophones, etc. de même qu'une série de documents importants - résolutions de l'OUA, déclarations et recommandations, - ont été adoptés sur des principes et objectifs fondamentaux concernant la culture et les politiques culturelles et leur rôle dans le processus de développement de l'Afrique. Dans certains pays, des consultations nationales ont été organisées et des documents importants ont été produits sur les politiques culturelles nationales.

Ce processus de réflexion a été largement documenté dans des comptes-rendus, des ouvrages et publications, cependant des contraintes techniques et financières, les divisions linguistiques et l'inexistence d'un réseau régional intégré d'information et de coopération a gravement entravé leur diffusion. Il en résulte que l'on ne dispose pas d'information complète et systématique sur ce qui a été produit et sur la façon d'accéder à ces documents. Plusieurs institutions importantes ont disparues et leur base documentaire a été dispersée. Les collections actuelles sont incomplètes, irrégulières, dispersées, inaccessibles, insuffisamment connues et exploitées.

Tourné vers l'avenir, l'Observatoire n'en devrait pas moins reconstituer la mémoire du passé. Pour combler cette lacune, ce dernier devra répertorier les principales sources d'information, localiser la documentation existante relevant des questions liées aux politiques culturelles, produites au cours des décennies passées. Dans la mesure du possible, l'Observatoire devrait constituer des Archives sur les Politiques Culturelles en Afrique qui soient une partie intégrante de ses services de documentation et dresser l'inventaire des documents disponibles dans d'autres centres d'information. Les documents de référence les plus importants devraient être numérisés et mis à la disposition du public en version intégrale dans la bibliothèque qui figurera sur le site Internet de l'Observatoire. Lorsque ces documents sont déjà disponibles sur Internet, comme c'est le cas pour les instruments normatifs (conventions, recommandations, déclarations et résolutions) adoptés dans le cadre de l'UNESCO, il sera suffisant de créer un lien avec les pages Internet appropriées.

Comme envisagé dans le plan de travail rédigé à Cape Town par le Groupe Spécial mis sur pied pour le lancement de l'Observatoire, un consultant devrait être recruté en 2001 pour entamer la mise en place de ces services et se charger :

- De répertorier tous les documents dignes d'intérêt, dans toutes les versions linguistiques, au sein de l'UNESCO et de l'OUA ;
- D'identifier et de recueillir auprès des principales organisations régionales, les documents qui ne sont pas disponibles au sein de l'UNESCO ou de l'OUA et les obtenir dans toutes les versions linguistiques dans lesquelles ils ont été produits, complétant ainsi les données concernant les Conférences et les ateliers de travail, organisés dans le cadre de diverses organisations comme :
 - * diverses organisations régionales : ACI/ICA (Institut Culturel Africain), Collège Africain Itinérant pour la Culture et le Développement, ALECSO, BIL (Bureau Interafricain des Langues), CELTHO, CERDOTOLA, CICIBA, CRAC, CREPLA, EACROTANAL, IPN, OMMSA, OTASA, PREMA, SACIS, SADC, Société africaine de culture, URTNA ;
 - * Associations Panafricaines d'Anthropologues, d'Architectes, Editeurs d'ouvrages, Cinéastes et Ecrivains ;
 - * et festivals : FESPAC, FESPACO, FESPAD, FESPAM, MASA, PAFAM, PANAFEST, FESTAC ;

- Copier et numériser tous les documents recueillis pour les ajouter à la collection de documents et pour qu'ils figurent sur le site Internet de l'Observatoire ;
- Dresser la liste complète des documents identifiés avec les références exactes de leur adoption.

Comme premier produit de cet exercice, l'Observatoire devrait préparer et publier sur son site Internet une bibliographie sur les politiques culturelles en Afrique, comme cela a été par l'UNESCO. Voir le site Internet :

http://www.unesco.org/culture/development/highlights/bibliography/html_eng/index_en.shtml.

Cette bibliographie contient un grand nombre de références qui concernent l'Afrique. En deux parties, elle offre une liste de quelques 1000 ouvrages, comptes-rendus et documents, publiés entre 1961-1988 et 1989-2001, respectivement, par l'UNESCO ou avec son soutien, et reflète l'évolution des concepts dans les domaines des politiques culturelles, du développement culturel et du thème de la culture et du développement.

- **Bases de données**

Les bases de données de l'Observatoire devraient recueillir, traiter, classer et rendre disponibles en ligne des informations fiables, cohérentes et mises à jour dans le domaine des politiques culturelles et les secteurs connexes. D'ici la fin 2003, ces bases de données devraient constituer un instrument à 100% opérationnel pour l'élaboration d'informations ayant trait aux politiques culturelles.

Elles devraient progressivement permettre de structurer, d'analyser et de rendre accessible l'information aujourd'hui disponible mais dispersée sur la vie et les politiques culturelles dans les Etats membres africains. Elles devraient par la suite devenir un outil d'observation et de surveillance des changements qui s'opèrent dans ce domaine et qui permette de faire ressortir les tendances qui se dessinent.

Cet outil doit être conçu en tant que base de données interactive, qui puisse permettre une mise à jour en temps réel par les utilisateurs eux-mêmes et doté d'un mécanisme de recherche mais aussi d'offre d'information sur les politiques et la coopération culturelles.

La mise au point du système de base de données devrait être envisagée en plusieurs étapes telles que :

- L'inventaire des sources d'information existantes ;
- L'analyse de leur contenu et le traitement des données recueillies ;
- L'identification des besoins et des priorités d'information ;
- Conception de la base de données et liens avec les bases de données existantes ;
- Concevoir de questionnaires et mener des enquêtes afin de recueillir des données supplémentaires.
- Conception des applications interactives nécessaires.

Une fois la mise au point technologique du système achevée, le développement de son contenu, l'entretien régulier et l'évaluation constitueront une fonction permanente pour l'Observatoire.

Sans avoir l'intention d'anticiper les résultats des stades suivants du travail préparatoire, la base de données devrait permettre de stocker, de mettre à jour et de consulter des informations sur :

- Les instances et institutions nationales dans le domaine de la culture.
- Les politiques culturelles nationales.
- Les institutions et réseaux nationaux.
- Les projets de recherche (réalisés, en cours et envisagés).
- Les possibilités de formation (institutions, stages, bourses, séjours d'études, etc.).
- Projets et conventions de coopération.
- Industries et entreprises culturelles.
- Sources de financement de projets culturels.
- Manifestations (conférences, réunions, festivals, foires).
- Universitaires et experts africains.
- Publications et bibliographie.
- Statistiques.

La base de données de l'Observatoire devrait être mise au point en prenant en compte et en collaboration étroite avec les bases de données qui existent déjà sur les politiques culturelles et domaines connexes, accessibles sur Internet. Lorsque cela sera possible, il sera important de déployer tous les efforts possibles afin d'harmoniser les diverses bases de données produites en Afrique.

A cet effet, l'Observatoire devrait négocier des contrats ou des accords de coopération avec les institutions qui entretiennent de telles bases de données, avec le CICIBA par exemple, ou le Système d'Information Culturelle d'Afrique australe (SACIS), afin d'utiliser leurs infrastructures et leurs données en se chargeant en échange, de prendre en charge l'enrichissement et la mise à jour systématiques de l'information sur l'Afrique.

Ainsi par exemple, le site Internet de l'Observatoire pourrait refléter les bases de données interactives sur les institutions culturelles élaborées par :

- L'UNESCO : Contacts clés : une vitrine sur la culture - <http://www.unesco.org/culture/links/>
- Culturelink: (Base de données sur le développement et les politiques culturels de même que sur les institutions et les ressources) - <http://www.culturelink.org/dbase/index.html> ou
- Le British Council
<http://www.britishcouncil.org/visitingarts/publications/southernafrica.html>

II. STATUT ET ORGANISATION DE L'OBSERVATOIRE

Conformément aux recommandations des trois réunions de concertation et préparatoires, l'Observatoire devrait prendre la forme d'un organisme indépendant, international, non gouvernemental, panafricain, professionnel, axé sur les services, doté d'un statut non gouvernemental et non partisan.

En vertu de la création de l'Observatoire comme ONG panafricaine, il paraît urgent d'engager les services d'un expert juridique pour l'élaboration de ses Statuts provisoires concernant les dispositions portant, en particulier, sur les aspects suivants : nom, déclaration de mission, objectifs, fonctions, principes directeurs, programmes, langues (de travail), structures, organes statutaires, composition, rôle et fonctions du Comité directeur et du Secrétariat exécutif, du

Directeur Exécutif et du Personnel, des organes et structures complémentaires, des partenaires, gestion, ressources, budget, audit financier, dissolution, amendements des Statuts, etc. Le cabinet de conseil chargé d'effectuer ce travail devra également définir les politiques et les procédures de recrutement du personnel ainsi que les profils de poste correspondants. Ce document devra être finalisé pour tenir compte de la législation applicable dans le pays qui abritera l'Observatoire.

L'Observatoire devrait être régi par un Comité directeur international, constitué de spécialistes de haut niveau dans le domaine des politiques culturelles. Ses membres devraient représenter équitablement les diverses sous régions du continent, à savoir : l'Afrique Centrale, de l'Est, du Nord, Australe et de l'Ouest, ainsi que les pays arabophones, anglophones, francophones et lusophones. Les représentants de l'OUA, de la Fondation Ford et de l'UNESCO, ainsi que le Directeur Exécutif de l'Observatoire devraient être des membres de droit du Comité directeur. Il sera attendu des membres du Comité qu'ils contribuent activement au développement de l'Observatoire et qu'ils utilisent leur influence, leur stature dans les milieux intellectuels, leurs compétences professionnelles et le prestige dont ils jouissent pour mobiliser le partenariat, ainsi que le soutien technique et financier à cette fin. Il serait préférable que les membres du Comité directeur puissent travailler aussi bien en anglais qu'en français. Les membres du Comité pourraient être choisis, sur la base d'une rotation, auprès des institutions de collaboration.

Il serait judicieux, dans la mesure du possible, de sélectionner des membres dotés de compétences bien précises, utiles au travail à effectuer par le Comité (ex : des personnes expertes des questions juridiques, des méthodes de financement et de gestion, et dans l'informatique).

Les membres du Comité pourraient être nommés par le Directeur Général de l'UNESCO en concertation avec l'OUA et la Fondation Ford.

Le Comité aurait comme mandat la définition des grandes orientations du programme de l'Observatoire, l'approbation de son budget et la supervision et l'évaluation de la mise en œuvre de ses activités. Il nommerait également le Directeur Exécutif du Secrétariat.

Le programme approuvé sera mis en œuvre sous la direction d'un Directeur Exécutif, par le Secrétariat de l'Observatoire, lequel sera établi sous forme de structure légère. Le Secrétariat devrait être composé d'un effectif du niveau cadre efficace, souple, dynamique et bilingue, assisté de personnel auxiliaire, comprenant les postes suivants :

- Directeur Exécutif.
- Coordinateur de recherche/de la publication.
- Gestionnaire de toile (Internet) à mi-temps.
- Documentaliste/Traducteur.
- Agent administratif/Comptable (mi-temps).
- Secrétaire bilingue.

Si le programme d'activités le commande et que les fonds nécessaires sont disponibles, l'effectif permanent sera complété par un effectif de consultants ou de personnel temporaire sous contrat, ceci de façon ponctuelle.

Le Directeur Exécutif aura la responsabilité de la supervision professionnelle et administrative d'ensemble et de la coordination et planification de la mise en œuvre des activités de l'Observatoire, y compris la préparation des propositions de programme, de budgets, et de comptes-rendus soumis à l'examen et aux décisions du Comité directeur.

Dans le cadre du programme et du budget approuvés et à la lumière des directives et des orientations définies par le Comité directeur, le Directeur Exécutif représentera l'Observatoire lors de ses contacts et dans le cadre de négociations avec les pouvoirs publics, les partenaires et institutions, les spécialistes et les bailleurs de fonds, sur l'ensemble des questions relatives à la mise en œuvre et à la progression de ses activités.

En concertation avec le Comité directeur, le Directeur sera également chargé de nommer les membres du Secrétariat.

Le Directeur Exécutif et les cadres devraient être embauchés au niveau régional par l'intermédiaire d'un concours ouvert à tous, afin de s'assurer de leur indépendance et de leurs qualités professionnelles. A condition que ces conditions préalables soient respectées, les Etats membres, institutions partenaires ou bailleurs de fonds pourront mettre des experts ou du personnel auxiliaire à la disposition de l'Observatoire à leurs propres frais, dans le cadre de missions à court ou à long terme. Le personnel auxiliaire pourrait être recruté localement.

Dans le cadre du projet, les cadres de l'Observatoire devraient effectuer des visites au sein d'Observatoires existants dans d'autres régions afin d'étudier leurs façons de travailler et pour nouer des relations personnelles de travail avec ces institutions.

12. LIEU D'IMPLANTATION

Lors de l'examen des possibilités d'implantation de l'Observatoire, il conviendra de rechercher les meilleures solutions possibles en gardant à l'esprit la possibilité d'assurer la viabilité financière et opérationnelle pour son développement durable et à long terme. Ceci requiert un engagement solide de la part du pays/de l'institution d'accueil, qui pourrait proposer son soutien sous la forme de bureaux, de frais élémentaires de fonctionnement (électricité, eau, communications et entretien, ménage, sécurité et services auxiliaires) et/ou de personnel technique (agent administratif/comptable, secrétaire, documentaliste/traducteur).

Lors des négociations avec les hôtes éventuels, il ne faudra pas perdre de vue les recommandations de la réunion de Pretoria (janvier 2000) en vertu desquelles l'Observatoire doit être "un organisme indépendant, international, non gouvernemental, panafricain et professionnel doté d'un statut non partisan".

Par conséquent, parmi les critères d'identification du pays/de l'institution d'accueil de l'Observatoire, les aspects suivants devraient être pris en ligne de compte :

- Stabilité politico-économique.
- Conditions réunies pour effectuer un travail indépendant.
- Bonnes correspondances et réseau de communications performant avec le reste du continent et à destination d'autres régions du monde.
- Partenariat/contrepartie éventuels en termes d'infrastructure, de ressources humaines et financières.

Lors des consultations préparatoires il a également été souligné qu'en vue de garantir l'autonomie de l'Observatoire, ce dernier ne devrait pas être situé au sein d'une agence de l'Etat. S'il est accueilli par une université, l'Observatoire devrait éviter le risque d'être axé uniquement sur des préoccupations universitaires au détriment de son mandat initial orienté sur les services.

Lors du processus de préparation du lancement de l'Observatoire, un expert juridique devrait

élaborer un “Contrat provisoire de pays d'accueil” qui devra être signé, le plus rapidement possible, avec les instances gouvernementales compétentes du pays d'accueil afin de régler les questions relatives à la reconnaissance de l'Observatoire comme ONG panafricaine et au lieu d'implantation de son Secrétariat Exécutif dans le pays. Cet accord devrait définir les privilèges et les immunités dudit Secrétariat Exécutif et les obligations respectives du Gouvernement et de l'Observatoire vis à vis de l'autre partie.

Un autre contrat ou Protocole d'Accord devrait être préparé au cas où l'Observatoire serait établi dans le cadre d'une institution existante. Ce document devrait stipuler les dispositions juridiques, professionnelles et financières et les conditions de fonctionnement du Secrétariat Exécutif au sein de l'institution, pour assurer un partenariat efficace avec ladite institution tout en garantissant l'autonomie totale de l'Observatoire.

13. BUREAUX ET INSTALLATIONS REQUIS

En fonction de l'effectif proposé et de l'envergure des fonctions envisagées pour l'Observatoire, les installations suivantes semblent être appropriées :

- 4 bureaux pour le Directeur Exécutif et ses collaborateurs.
- 1 grande pièce pour la bibliothèque et le centre de documentation avec un espace de lecture pour les visiteurs, chercheurs et les étudiants, lequel pourrait être utilisé, le cas échéant, pour l'organisation de réunions en comité restreint.
- Ameublement, matériel de bureau (infrastructure de communication et informatique, matériel informatique, logiciels, téléphone, fax,) ainsi qu'un véhicule pour les déplacements locaux (voir liste détaillée au chapitre III. C).

N.B. Afin de permettre à l'Observatoire de remplir efficacement son rôle, un expert en informatique devrait être embauché sous contrat pour évaluer les besoins techniques des activités et services envisagés par l'Observatoire et pour élaborer un plan d'acquisition de la technologie nécessaire (matériel et logiciels) à court et à long terme. Ce plan devrait prendre en compte les objectifs à court et à long terme de l'Observatoire ainsi que le niveau technologique de ses partenaires et bénéficiaires afin de s'assurer de la meilleure combinaison possible de normes élevées de qualité et de performance et de compatibilité avec l'environnement de travail.

14. STRATEGIE DE FINANCEMENT

Il a été suggéré lors de la réunion de Pretoria (janvier 2001) que l'Observatoire s'efforce d'être une structure autonome et viable à long terme en nouant des partenariats et en formant des réseaux stratégiques avec des organismes appropriés dans l'optique de mobiliser des ressources humaines, financières techniques et matérielles.

Cet objectif peut être atteint progressivement et partiellement :

- Progressivement, parce qu'au départ l'Observatoire devra être financé intégralement grâce à des ressources extérieures et à des subventions nécessaires pour l'asseoir en tant qu'institution. Cette phase est nécessaire pour la mise en place de ses structures et pour sa crédibilité, la mise au point de ses capacités opérationnelles et professionnelles (pour la mise en œuvre de projets ou l'organisation de conférences aux termes du contrat) ainsi que pour la création de ses services (assistance technique, service de consultant et de conseil pour la conception et l'évaluation de programmes et projets) et produits commercialisables (information, revues de

presse, bulletins périodiques, études, comptes-rendus et publications, etc.).

- Partiellement, parce que l'expérience démontre que la plupart des institutions semblables qui existent dans le monde, même dans les pays les plus industrialisés, dépendent principalement des subventions et des contrats octroyés par les pouvoirs publics, nationaux et locaux, tandis que leurs produits sont vendus aux bibliothèques, universités et centres de recherche.
- Ces possibilités devraient être étudiées et utilisées dans la mesure du possible, mais il est évident que ce type de demande est extrêmement limité dans le contexte africain. En fait l'Observatoire devrait principalement fonder sa stratégie de financement sur la coopération et le partenariat avec les bailleurs de fonds internationaux et servir d'agence d'exécution à leurs projets dans le domaine des politiques et du développement culturels.

En vue d'élaborer une stratégie à long terme pour la viabilité de l'Observatoire et sa progression vers une autonomie progressive, il faudrait faire appel aux services professionnels d'un expert pendant la phase préparatoire, afin d'étudier les besoins financiers engendrés par son établissement et dans l'élaboration de ses fonctions et pour évaluer les possibilités de répondre à ces besoins (contribution du pays/de l'institution d'accueil en termes d'infrastructure et de ressources humaines et financières, soutien des agences de parrainage, autres sources de financement externe). La stratégie devrait aussi couvrir la possibilité de mettre au point des produits et services qui permettront à l'Observatoire de percevoir des revenus et proposer une stratégie de marketing pour leur commercialisation.

Afin de garantir la pérennité du projet, une stratégie de financement réaliste reposant sur les éléments ci-après doit être envisagée :

- Un engagement à long terme du pays/de l'institution d'accueil lequel devrait garantir des locaux, les frais élémentaires de fonctionnement (électricité, eau, infrastructure de communication et entretien, ménage, sécurité et services auxiliaires) et éventuellement une partie des effectifs techniques (agent administratif/comptable, secrétaire, documentaliste/traducteur) ; N.B. Le Directeur Exécutif et les cadres devraient, de préférence, être recrutés sur concours ouvert à tous par le Comité directeur.
- Un accord à moyen terme (6 ans) avec les agences de parrainage (fondations, institutions régionales et internationales, etc.) afin de garantir une contribution régulière pour les coûts de fonctionnement et de programme ;
- Une action dynamique afin de nouer et de diversifier les partenariats avec d'autres bailleurs éventuels, afin de garantir la stabilité financière à long terme de l'Observatoire ;
- Un effort croissant de marketing pour obtenir des revenus progressivement plus élevés en comptant sur les propres ressources de l'Observatoire.

15. BAILLEURS DE FONDS ET PARTENAIRES POTENTIELS.

L'UNESCO dispose de diverses possibilités pour soutenir la création de l'Observatoire et la mise au point de ses activités :

- A partir du Programme Ordinaire : un soutien pourrait être fourni pour les émoluments du Directeur Exécutif ou pour d'autres coûts nécessaires au fonctionnement de l'Observatoire

; des contrats pourraient être passés pour la mise en œuvre d'activités envisagées en vertu du Programme et du Budget Approuvés ; et

- A partir du Programme de Participation : un soutien peut être demandé par l'intermédiaire des Commissions Nationales de l'UNESCO des Etats membres africains ou des ONG africaines pour des initiatives devant être mises en œuvre par ou en coopération avec l'Observatoire (projets de recherche, réunions et conférences, stages de formation, publications, missions de consultants, etc.) ;
- A partir des fonds spéciaux gérés et mobilisés par le Département Afrique pour ses projets de développement ;
- Par l'intermédiaire des services chargés de mobiliser des fonds extrabudgétaires auprès d'agences des Nations Unies, d'agences régionales et bilatérales de coopération au développement, de fondations et du secteur privé.

N.B. Il serait judicieux de faire connaître ce projet aux Etats membres africains avant la 31^{ème} session de la Conférence Générale et de soumettre un projet de résolution conviant le Directeur Général à assister le projet dans le cadre du Programme et du Budget de l'UNESCO pour la période biennale 2002-2003 ainsi que la Stratégie à Moyen Terme de 2002 à 2007.

La Fondation Ford

L'Observatoire pourrait être engagé par contrat par la Fondation Ford en tant qu'agence d'exécution pour les activités devant être entreprises en Afrique, comme l'organisation de la réunion préparatoire régionale africaine (2002) au Forum Mondial de la Culture (2003) ou d'ateliers de formation pour la formation d'entrepreneurs culturels.

L'Organisation de l'Unité Africaine

L'OUA pourrait s'en remettre à l'Observatoire pour la mise en œuvre des activités de son programme culturel financées dans le cadre de son budget avalisé. Elle devrait également faciliter et encourager le partenariat et la coopération entre l'OPCA et les Etats membres de l'OUA.

Autres bailleurs de fonds

Une liste préliminaire de bailleurs de fonds et de partenaires éventuels a déjà été dressée et figure sur le site Internet expérimental de l'Observatoire. Certains bailleurs de fonds comme l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), NORAD ?, FINNIDA ?, la Fondation du Prince Klaus et le PNUD devraient être contactés aussitôt que la brochure de l'Observatoire contenant le document stratégique du projet, qui sera produite conformément à la proposition du Groupe Spécial, sera disponible.

Autres partenaires

Afin d'éviter le double emploi et de créer des synergies avec d'autres organismes régionaux et institutions spécialisées ayant des compétences et une expérience particulières dans un domaine donné - par exemple pour l'organisation de séances et de stages de formation sur les politiques culturelles et la gestion - l'Observatoire pourrait faire appel à la coopération du Centre d'Action Culturelle (CRAC, Lomé, Togo) et le centre de formation universitaire concerné, tandis que pour dispenser des activités de formation et de recherche portant sur l'intégration de la démarche culturelle dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies, programmes et projets de développement, il pourrait faire appel au Collège Africain Itinérant pour la Culture et

le Développement, AICCD, IDEP, Dakar). De la même manière, lorsqu'il aura à traiter d'aspects spécifiques des politiques culturelles comme la danse, la musique, la création de musées, les arts du spectacle, la préservation du patrimoine, la tradition linguistique et orale, l'édition d'ouvrages, la réalisation de films, les droits d'auteur, etc., l'Observatoire devrait faire appel à la coopération d'organismes spécialisés dans le domaine concerné, tels que l'OMMSA, OTASA, PREMA, SACIS, l'Association Panafricaine d'Anthropologues, les maisons d'édition (ouvrages), cinéastes et écrivains, FESPAC, FESPACO, FESPAD, FESPAM, MASA.

III. PROPOSITIONS DE PROGRAMME ET DE BUDGET

A - STRATEGIE A MOYEN TERME (2002 – 2007)

Sur le moyen terme l'Observatoire devrait concentrer ses efforts au renforcement de ses structures et de ses activités, à créer la base d'information et les services requis pour remplir ses fonctions, développer un calendrier de recherche à long terme, mettre au point un programme de publication et une stratégie d'information du public, fournir des services de conseil efficaces, créer une plateforme panafricaine de réflexion sur les questions relatives aux politiques culturelles pour le développement.

La stratégie à moyen terme de cette action devrait reposer sur les principes fondamentaux suivants :

- **Réalisme et durabilité** : les activités et services devraient être élaborés par étapes en prenant en compte les situations réelles et en fonction des capacités et des ressources disponibles. Tous les efforts possibles devront être faits afin de s'assurer de l'autonomie financière progressive de l'Observatoire ;
- **Pertinence** : les activités doivent refléter les problèmes réels des sociétés et des cultures africaines, les situations spécifiques et les priorités des peuples et des gouvernements africains ;
- **Complémentarité et efficacité** : coopération, partenariat opérant, mise en commun des efforts et des ressources sont autant de moyens fondamentaux à prendre en compte pour garantir l'efficacité de l'action de l'Observatoire ;
- **Participation** : les programmes et activités devraient être conçus et mis en œuvre avec la participation et la contribution actives des partenaires, des bénéficiaires et des clients de l'Observatoire ;
- **Démarche interdisciplinaire** : les problèmes des politiques culturelles en Afrique doivent être abordés en adoptant une démarche multidisciplinaire et diversifiée qui prenne en compte les interactions complexes entre la culture et le développement ainsi qu'entre les politiques et les stratégies de développement culturel et socio-économique ;
- **Qualité et professionnalisme** : les activités devront contribuer à valoriser les connaissances scientifiques de haut niveau et les capacités professionnelles au niveau national et régional ;
- **Unité et diversité** : l'action de l'Observatoire devrait contribuer à la création d'une vision panafricaine des questions relatives aux politiques culturelles tout en prenant en compte la diversité des situations et des besoins ;
- **Responsabilité, transparence et imputabilité** : l'Observatoire devra respecter ces principes fondamentaux pour garantir l'efficacité de son action à tous les niveaux de prise de décisions et de leur mise en œuvre ainsi que dans le cadre de la gestion des ressources.

Conformément à ces principes, l'Observatoire devrait s'efforcer de mettre en œuvre les

objectifs qu'il s'est fixés pour la période à moyen terme de 2002 à 2007 en adhérant aux étapes suivantes :

1er Objectif : Renforcer l'Observatoire et en faire progressivement une structure autonome.

En vue d'atteindre cet objectif l'Observatoire devra :

- Mettre en place ses structures (Comité directeur et Secrétariat) ;
- Constituer une ONG panafricaine dans le pays qui l'accueillera et l'enregistrer auprès de l'OUA et de l'UNESCO ;
- Passer un accord avec le pays d'accueil entériné par les instances compétentes ;
- Lancer la mise en œuvre de son programme et créer ses services ;
- Nouer un partenariat durable avec ses groupes cibles ;
- Mettre au point ses capacités de planification, surveillance, de mise en œuvre et d'évaluation des projets ;
- Entreprendre une campagne publicitaire pour les services et produits qu'il propose afin de réaliser des recettes ;
- Organiser une réunion s'adressant à des bailleurs de fonds potentiels et mobiliser des ressources pour sa viabilité à long terme.

2ème Objectif : Mettre en place des services d'information performants ainsi qu'un calendrier de recherche cohérent sur les politiques culturelles en Afrique.

Pour atteindre cet objectif, l'Observatoire devra :

- Répertorier et lier entre elles les sources d'information existantes au sein d'un système d'information régional intégré sur les politiques culturelles ;
- Mettre au point, préserver et mettre à jour ses propres services d'information ;
- Elaborer des profils de systèmes culturels pour tous les Etats membres africains lorsque la situation le permet ;
- Créer une base de données des meilleures méthodes dans 6 domaines prioritaires ;
- Lancer et entreprendre des projets d'évaluation culturelle dans deux pays (en collaboration avec les gouvernements et les agences de développement) ;
- Adapter et mettre au point des outils et des directives méthodologiques ;
- Analyser les données recueillies et en dégager les besoins en information et les priorités de recherche ;
- Elaborer un calendrier de recherche et coordonner la mise en œuvre de 12 projets de recherche en collaboration sur des sujets prioritaires comme l'information culturelle ; les politiques culturelles et les cultures traditionnelles ; culture et développement urbain ; culture et éducation en Afrique (dans le cadre de la décennie de l'OUA pour l'Education) ; pratiques culturelles et participation ; besoins particuliers de formation et profils professionnels ; mondialisation, cultures et politiques culturelles africaines ;

culture et secteur privé ; droits culturels ; culture et développement économique : industrie et entrepreneuriat culturels ; statistiques et indicateurs culturels ; politique culturelle et initiative populaire, financement de la culture ; etc.

3ème Objectif : Elaborer un Programme de Publication et une Stratégie d'Information Publique sur les Politiques Culturelles pour le Développement en Afrique.

Pour atteindre cet objectif l'Observatoire devra :

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de la publication d'information du public ;
- Publier et diffuser :
 - 24 numéros du bulletin de l'OPCA en anglais et en français (sur papier et par e-mail).
 - 20 études, comptes-rendus et meilleures méthodes.
 - des répertoires et documents de référence sur format papier et électronique (CD-ROM).
- Produire et diffuser de l'information relevant du domaine public sur l'Observatoire et le rôle des politiques culturelles en Afrique.

4èmes Objectif : Fournir aux politiciens, décideurs du monde culturel, praticiens et agents une information digne d'intérêt sur les politiques culturelles, les connaissances, compétences, outils et techniques méthodologiques nécessaires à la conception, mise en œuvre, surveillance et à l'évaluation des politiques, programmes et projets culturels.

Pour atteindre cet objectif, l'Observatoire devra :

- Rassembler et diffuser l'information qui se rapporte aux politiques culturelles, les résultats d'études et les données statistiques sur le statut et les tendances des politiques culturelles dans le contexte des problèmes de développement et leur évolution envisageable ;
- Sensibiliser l'opinion sur le rôle et la place des politiques culturelles dans les stratégies de développement ;
- Créer et diffuser des outils méthodologiques ;
- Promouvoir l'élaboration, les essais et la diffusion d'indicateurs ;
- Fournir et mobiliser une assistance technique et des services de conseil ;
- Collaborer à l'organisation de stages de formation (en collaboration avec le CRAC, l'AICCD, MADESA et autres structures compétentes) ;
- Apporter son assistance à la mobilisation de partenariats et de ressources.

5èmes Objectif : Créer des Réseaux Régionaux de Coopération dans le domaine de la Recherche, de la Formation et de l'Information sur les Politiques Culturelles pour le Développement en Afrique.

Pour atteindre cet objectif, l'Observatoire devra :

- Répertorier les réseaux existants, analyser leur profil et leurs capacités,

- Passer des accords de coopération avec eux dans leurs domaines de compétences ;
- Créer un réseau de points focaux dans les diverses sous régions, zones linguistiques et domaines de compétences ;
- Relier entre elles les diverses entités au sein d'un réseau panafricain opérant dans le domaine des politiques culturelles et secteurs connexes (TCI et médias, culture de la paix, éducation, etc.) ;
- Servir de centre régional de coordination de l'information, de recherche et de plaidoyer relatif à la culture et aux politiques culturelles ;
- Servir de point focal régional africain aux réseaux internationaux traitant des politiques culturelles (en collaboration avec Culturelink et le Réseau International des Observatoires de Politiques Culturelles).

6ème Objectif : Créer une plateforme de réflexion, d'échange d'idées, de sensibilisation et de plaidoyer sur des questions liées à la culture, aux politiques culturelles face à la culture et aux questions de développement en Afrique.

Pour atteindre cet objectif, l'Observatoire devra organiser, au moins tous les deux ans, une conférence panafricaine, en publier et diffuser les résultats, en coopération avec l'OUA/l'Union Africaine, sur des questions d'actualité comme :

- L'édification de l'Union Africaine et des Politiques Culturelles ;
- Les Politiques Culturelles et les Stratégies de Développement en Afrique (en collaboration avec le Collège Africain Itinérant pour la Culture et le Développement) ;
- Culture et Paix en Afrique : Droits Culturels, Diversité et Pluralisme (éventuellement en collaboration avec le centre régional devant être mis sur pied à Gaborone pour l'étude du rôle de la culture dans les conflits et leur solution en Afrique).

B - PROPOSITION PRELIMINAIRE DE PROGRAMME POUR 2002 – 2003

N.B. Cette proposition de programme est fondée sur l'hypothèse selon laquelle les activités envisagées dans le Plan d'Action du Groupe Spécial (études préliminaires, brochures, site Internet) auront été concrétisées d'ici la fin 2001).

Activité	Date
<p>1. Mise en place de l'Observatoire.</p> <p>1.1 Recrutement de l'équipe de l'Observatoire.</p> <p>Cadres.</p> <p>Directeur exécutif.</p> <p>Coordinateur de la recherche.</p> <p>Gestionnaire du site Internet (mi-temps).</p> <p>Personnel auxiliaire.</p> <p>Documentaliste/Traducteur.</p> <p>Agent administratif /Comptable (mi-temps).</p> <p>Secrétaire bilingue.</p> <p>N.B. D'autres effectifs et consultants seront engagés sous contrat lorsque le projet le dictera et dans la mesure du possible, pour la mise en œuvre des activités du projet financées à partir de ressources supplémentaires.</p>	01-03/2002
<p>1.2 Achat de matériel :</p> <p>Ordinateurs (5) connectés entre eux au sein d'un réseau local (LAN).</p> <p>Imprimantes laser (3)</p> <p>Graveur/lecteur de CD (1)</p> <p>Scanner (1)</p> <p>Tourne-disquette externe ZIP</p> <p>Logiciels</p> <p>Assurance sur le matériel</p> <p>Photocopieuses (2)</p> <p>Fax/téléphone (2)</p> <p>Mobilier, Mobilier étagères et autre matériel de bureau</p> <p>Ouvrages et publications périodiques</p> <p>Véhicule (achat, assurance, entretien, carburant, etc.)</p>	01-04/2002
<p>2. Réunions du Comité directeur (une fois par an)</p>	05-06/2002 08-09/2003

<p>3. Mise en place des services d'information de l'Observatoire</p> <p>Répertoire des sources d'information existantes.</p> <p>Lancement du listserv.</p> <p>Inventaire des documents de référence fondamentaux concernant les politiques culturelles en Afrique.</p> <p>Création d'une bibliothèque de référence en version intégrale (copie papier et site Internet).</p> <p>Mise en place du site Internet de l'Observatoire et des applications pour bases de données (consultant).</p> <p>Lancement de la revue de presse.</p> <p>Mise à jour et enrichissement du site Internet avec de nouvelles applications, une base de données et des liens Internet fondés sur les activités énumérées ci-dessus.</p> <p>Saisie des données dans la base de données.</p>	<p>03 07/2002</p> <p>04-05/2002</p> <p>04-07/2002</p> <p>07-08/2002</p> <p>04-07/2002</p> <p>06/2002</p> <p>en permanence</p> <p>en permanence</p>
<p>4. Recherche et réunions.</p> <p>Consultation pour l'élaboration d'un calendrier de recherche à moyen terme.</p> <p>Réunions d'experts pour finaliser le calendrier de recherche à moyen terme.</p> <p>Lancement de deux projets de recherche prioritaires (contrats).</p> <p>Atelier de travail de coordination et d'évaluation des projets de recherche.</p> <p>Lancement de deux nouveaux projets de recherche (contrats).</p> <p>Atelier de travail pour la coordination des projets de recherche.</p> <p>Réunion d'experts (sujet à choisir par le Comité directeur).</p>	<p>05-06/2002</p> <p>07-08/2002</p> <p>09/2002</p> <p>01- 02/2003</p> <p>03/2003</p> <p>07-08/2003</p> <p>07-08/2003</p>
<p>5. Publications</p> <p>Publication et diffusion de 8 numéros du bulletin de l'OPCA en anglais et en français (document imprimé et sur e-mail).</p> <p>Publication et diffusion de 6 études, comptes-rendus.</p> <p>Publication et diffusion de répertoires et de documents de référence sur format imprimé et électronique (CD-ROM).</p>	<p>Trimestrielle</p> <p>03-12/2003</p> <p>10/2002-</p> <p>08/2003</p>

<p>6. Travail en réseau</p> <p>Identification de partenaires potentiels, d'experts, de réseaux spécialisés, d'institutions, de sources d'information, de centres de formation et de services de recherche ainsi que d'éventuels bailleurs de fonds.</p> <p>Accords de coopération passés avec ces institutions.</p> <p>Mise en place d'un réseau de points focaux pour l'Observatoire dans diverses sous régions et pays du continent ;</p> <p>Servir de point focal aux réseaux internationaux (CULTURELINK, Réseau International des Observatoires des Politiques Culturelles, etc.)</p>	<p>En permanence</p> <p>En permanence</p> <p>06/2002/12/2003</p> <p>06/2002/12/2003</p>
<p>7. Préparation d'une Conférence Régionale devant se tenir en coopération avec l'OUA, sur les Politiques Culturelles et l'Edification de l'Union Africaine (devant se tenir en 2004).</p>	<p>06-12/2003</p>
<p>8. Missions</p> <p>Séjours d'études.</p> <p>Participation à des réunions et conférences.</p> <p>Travail en réseau.</p> <p>Contacts avec d'éventuels partenaires et bailleurs de fonds.</p>	<p>Selon besoins</p>
<p>9. Evaluation et planification pour la période biennale 2004-2005</p> <p>Consultant.</p>	<p>07-09/2003</p>

C - BUDGET PRELIMINAIRE POUR 2002 – 2003

Budget du Projet pour 2002-2003 (pour la mise en place de l'Observatoire et pour son programme d'activités)

Source des fonds : Fondation Ford, Agence Suédoise du Développement International (SIDA) et PNUD.

Agence d'exécution : UNESCO

Budget: **702.182** \$EU (Cette contribution peut être complétée en fonction de demandes soumises à l'UNESCO par les pays partenaires et organismes internationaux en vertu du Programme de Participation. En outre, les Etats membres concernés ainsi que les institutions partenaires peuvent contribuer en nature à la mise en œuvre, à l'infrastructure ainsi qu'au soutien organisationnel et aux ressources humaines du projet.)

Activités (qui seront financées au moyen de demandes de contributions externes) :

BL 11	I . Consultants Internationaux	MM	\$ EU
	Consultants de conception de la recherche	2	10.000
	Consultants mise au point du site Internet	2	10.000
	Consultant planification et évaluation projet	1	5.000
	II. Consultants nationaux		
	Directeur exécutif	24	72.000
	Coordinateur de la recherche	24	48.000
	Gestionnaire site Internet (mi-temps)	24	24.000
	Total partiel		171.000
BL 13	Personnel auxiliaire		
	Documentaliste/Traducteur	24	24.000
	Agent administratif /Comptable (mi-temps)	12	12.000
	Secrétaire bilingue	24	14.400
	Total partiel		50.400
BL 15	Déplacements professionnels		60.000
	Total partiel		60.000
BL 16	Missions de consultants internationaux et nationaux (voyage et per diem)		25.000
	Total partiel		25.000
BL 20	Sous-traitance		
	Etudes		25.000
	Projets de recherche		25.000

		Total partiel	50.000
BL 32	Réunions et formation de groupe		
	a) 2 réunions du Comité directeur		20.000
	b) 2 réunions d'experts		50.000
	c) 2 ateliers de recherche		50.000
		Total partiel	120.000
BL 40	Matériel		
BL 40.1	Matériel non réutilisable		5.000
BL.40.2	Matériel réutilisable		
	Ordinateurs (5)		10.000
	Imprimantes laser (3)		2.000
	Lecteur/graveur de CD (1)		600
	Scanner (1)		500
	Tourne-disquette externe ZIP		600
	Logiciels (estimation)		3.000
	Assurance pour le matériel		500
	Photocopieuse (2)		2.500
	Fax/téléphone (2)		1.000
	Mobilier, étagères et autre matériel de bureau		20.000
	Ouvrages et publications périodiques		5.000
	Véhicule (achat, assurance, entretien, carburant, etc.)		20.000
		Total partiel	60.000
BL 52	Publications (Rapports, ouvrages, bulletins et CD et (traduction, impression, etc.)		60.000
		Total partiel	60.000
BL 53	Divers (communication)		25.000
		Total partiel	25.000
Budget total du projet :			<u>621.400</u>
Frais généraux d'administration (13%)			<u>80.782</u>
Contribution totale requise			<u>702.182</u>

N.B.

1. Ces montants ne comprennent ni les coûts de location du bureau ni les autres coûts nécessaires pour le fonctionnement du bureau, tels que l'électricité, l'eau, la sécurité et le ménage. (approx. 25.000 \$EU).
2. Ces coûts peuvent être réduits si une institution qui dispose de ses propres ressources humaines et de sa propre infrastructure pouvait accueillir l'Observatoire et mettre ces ressources (en partie) à sa disposition.
3. Ces coûts pourraient également être réduits si l'UNESCO acceptait de prendre en charge les frais généraux et d'administration en faveur du projet.
4. Ce budget comprend des dotations substantielles pour l'achat de matériel non réutilisable pour la mise en place de l'Observatoire. Ce poste budgétaire n'étant pas régulier, le **coût annuel de fonctionnement et de programme** de l'Observatoire peut être estimé à environ 320.000 \$EU.

ANNEXE:

- I. Liste des conférences les plus importantes et des documents de référence concernant les politiques culturelles en Afrique.

Liste des conférences les plus importantes et des documents de référence concernant les politiques culturelles en Afrique

Générale et régionale

- * *Manifeste Culturel de l'Afrique, Alger, 1969*
- * *Compte-rendu Final de la Conférence Intergouvernementale sur les Politiques Culturelles en Afrique, Accra, 1975*
- * *, SIAO*
- * *L'Harmonisation des politiques culturelles africaines, Actes des conférences de Libreville(1974) et de Freetown (1975), ICAM*
- * *Charte Culturelle de l'Afrique (adoptée par le Sommet de l'OUA de Port Louis, 1976)*
- * *Statuts du Fond Culturel Africain (créé par le Sommet de l'OUA de Freetown, 1980)*
- * *Evaluation Prospective des Politiques Culturelles en Afrique, ACI/UNESCO, 1981.*
- * *Compte-rendu Final de la Conférence Mondiales sur les Politiques Culturelles (Mexico, 1982)*
- * *Déclaration sur les Dimensions Culturelles du Plan d'Action de Lagos (adopté par le Sommet de l'OUA d'Addis Abeba, 1984*
- * *Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique, OUA, 1986*
- * *Première Conférence des Ministres de la Culture de l'OUA, Port Louis, 1986*
- * *La dimension culturelle du développement : recherche sur les pesanteurs socioculturelles comme blocages des réalisations économiques (UDEAC/UNESCO, 1986)*
- * *Accord culturel cadre pour la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, signé par les Chefs d'Etats et de Gouvernement le 9 juillet 1987)*
- * *Le volet culturel de la Convention de Lomé (1987, pour le Secrétariat des Pays ACP)*
- * *Deuxième Conférence des Ministres de la Culture de l'OUA, Ouagadougou, 1988*
- * *Troisième Conférence des Ministres de la Culture de l'OUA, Yaoundé, 1990*
- * *Projet du Marché Commun Africain de la Culture, 1990*
- * *Plan de Développement Culturel à Moyen Terme pour l'Afrique (OUA, 1991-1995)*
- * *Plan d'Action de Dakar pour le Développement des Industries Culturelles en Afrique (adopté par le Sommet de l'OUA de Dakar, 1992)*
- * *Protocole Annexe sur la Culture au Traité d'Abuja établissant la Communauté Economique Africaine, OUA, 1993*
- * *Quatrième Conférence des Ministres de la Culture de l'OUA, Cotonou, 1993*

- * *La Dimension Culturelle du Développement en Afrique : Prise de décision, participation, entreprises, Abidjan, 1992*
- * *Conférences et ateliers de sensibilisation et de formation, organisés dans le cadre de l'Institut culturel africain (ICA, 1975 - 1993)*
- * *Conférence Internationale sur la Culture et le Développement en Afrique, organisée par la Banque Mondiale et l'UNESCO (Washington, 1992)*
- * *Atlas Culturel de l'Afrique*
- * *Séminaire International sur la Culture et le Développement Harare, 1994*
- * *Colloque International sur les Conflits et la Culture en Afrique, Gaborone, 1995*
- * *Réunion d'Experts sur la Création d'un Système d'Information Culturel en Afrique australe, Lusaka, 1995*
- * *Notre Diversité Créative, Rapport de la Commission Mondiale sur la Culture et le Développement (1995)*
- * *Conférence Auditoire Afrique (UNESCO, Paris, 1995)*
- * *La Dimension Culturelle du Développement : Vers une Démarche Pratique (UNESCO, 1995)*
- * *La Culture de l'Entretien en Afrique (1995 - 1996)*
- * *Session d'information des responsables nationaux de projets culturels en Afrique de l'Ouest, Lomé, 1996*
- * *Réunion et Stages organisés dans le cadre du Collège Itinérant Africain pour la Culture et le Développement (AICCD, IDEP, Dakar) créé in 1996*
- * *Consultation panafricaine sur les Politiques Culturelles pour le Développement, Lomé, 1998*
- * *Conférence Intergouvernementale sur les Politiques Culturelles pour le Développement, Stockholm, 1998, Rapport final, Agora de Visions sur la Coopération Culturelle et le Développement en Afrique, Par 102- 108 et Plan d'action*
- * *Le Changement dans la Continuité : Concepts et Outils de Planification dans une Démarche Culturelle (1999)*
- * *Réunion d'Experts pour la Préparation Intellectuelle de la Conférence Panafricaine sur la Culture et le Développement en Afrique, Lomé, 2000*
- * *Colloque de l'OUA sur les Politiques, Stratégies et Expériences de Financement de la Culture en Afrique (Abidjan, 2000)*
- * *Conférence Interministérielle de la SADC sur la Place et le Rôle de la Culture dans l'Ordre du jour d'Intégration Régionale de la SADC (Maputo, Novembre 2000)*

Pays par Pays

- * *Politiques Culturelles dans les Pays Membres Africains : Situation et Tendances actuelles, SHC-75/AFRICACULT/4 (24 pays)*

- * *Situation et Tendances des Politiques Culturelles dans les Etats Membres de l'Afrique, CLT/MONDIACULT/REF.1/AFR (28 pays d'Afrique subsaharienne)*
- * *Monographies sur les Politiques Culturelles dans les Etats Membres : Pays Africains. Algérie (1977), Cameroun (1975), Egypte (1972), Ghana (1975), Guinée (1979), Kenya (1975), Liberia (1974), Maroc (1981), Nigeria (1972), Sénégal (1973), Sierra Leone (1979), Tanzanie (1974), Togo (1975), Tunisie (1970), Zaïre (1975)*
- * *Situation et Tendances des Politiques Culturelles dans les Etats Membres Arabes, CLT/MONDIACULT/REF.1/ARBR (6 pays d'Afrique du Nord)*
- * *Charte Culturelle du Bénin, 1994*
- * *Guide des Tendances et des états actuels des Politiques et de la Vie Culturelles au sein des Etats Membres de l'UNESCO : Afrique, CULTURELINK, Banque de données sur les Politiques Culturelles, 1992*

N.B. Cette liste devrait être complétée par les données concernant les Conférences et ateliers, organisés dans le cadre de :

- * *diverses organisations régionales : ACI-ICA (Institut Culturel Africain), ALECSO, BIL (Bureau Interafricain des Langues), CELTHO, CERDOTOLA, CICIBA, CREPLA EACROTANAL, IPN, OMMSA, OTASA, SADC, Société africaine de culture, URTNA,*
- * *Associations Panafricaines d'Anthropologues, Architectes, Cinéastes et Ecrivains.*
- * *et festivals : FESPAC, FESPACO, FESPAD, FESPAM, MASA, PAFAM, PANAFEST.*

COMPOSITION DU GROUPE SPECIAL

Présidence : Chifunyise, Stephen

Membres : Bakari, Imruh
Dandjinou, Pierre
Diouf, Marcel
Kovács, Máté
Mbuyamba, Lupwishi
Mullagee, Fairuz
Pwono, Damien
Sagnia, Burama
Segobye, Alinah
Sibanda, Doreen

SECRETARIAT INTERIMAIRE

Bureau de l'UNESCO de Maputo
515, Av. Friedrich Engels
CP. 1397
Tél: 00 258 1 493 434
Fax: 00 258 1 493 431
Courriel : l.mbuyamba@unesco.org
Site Internet : <http://www.culturelink.org/ocpa>